

REUNION PUBLIQUE DU 18 MARS 2008

Présidence de M^{me} Josette MICHAUX, Présidente.

MM. SOBRY et FANIEL siègent au bureau en qualité de secrétaires.

M^{me} la Greffière provinciale assiste à la réunion.

La réunion est ouverte à 15h15'.

M^{me} LA PRESIDENTE.- Je déclare la réunion de ce jour ouverte. Je pense que notre séance sera longue, nous allons essayer de rester assez disciplinés pour ne pas perdre plus de temps.

Avant de passer la parole aux chefs de groupes, je tiens à signaler une arrivée tardive de M. LACROIX, qui est toujours en chemin et M. PIRE aussi.

Maintenant, j'interroge les chefs de groupe pour les excuses.

Monsieur BECKERS ?

M. BECKERS.- M^{elle} SEPULVEDA.

M^{me} LA PRESIDENTE.- Monsieur GEORGES ?

M. GEORGES.- Pour le groupe PS, M^{me} la Présidente, tout le monde est présent mais M^{me} BUDINGER arrivera en retard.

M^{me} LA PRESIDENTE.- Monsieur DODRIMONT ?

M. DODRIMONT.- M. BOURLET, absent toute la séance.

M^{me} LA PRESIDENTE.- Monsieur DRION ?

M. DRION.- M^{me} STOMMEN, M^{me} BINET en retard.

M^{me} LA PRESIDENTE.- Merci. N'oubliez pas de mettre vos GSM sur le mode silencieux, s'il vous plaît.

I.- Ordre du jour

(Voir procès-verbal officiel).

II.- Lecture du procès-verbal de la réunion précédente

M^{me} LA PRESIDENTE.- Point 1 de l'ordre du jour. Je donne la parole à M. le Premier Secrétaire pour la lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 17 mars 2008.

(M. FANIEL, Premier Secrétaire, donne une lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 17 mars 2008).

M^{me} LA PRESIDENTE.- Merci M. le Premier Secrétaire, comme d'habitude, l'approbation du procès-verbal interviendra en fin de réunion.

III.- Communication de M^{me} la Présidente

M^{me} LA PRESIDENTE.- Je vous rappelle que les travaux de ce jour vont se dérouler comme ceci. Nous allons entendre la réponse de M. le Député-Président sur les rapports d'activités en ce qui concerne ses prérogatives. Exceptionnellement, parce que M. le Député ne sait pas être là demain. Puis nous finirons les questions/réponses sur les dossiers que nous avons ouvert hier et la séance se terminera par l'intervention des chefs de groupe dans cette ordre :

1. CDH ;
2. PS ;
3. ECOLO ;
4. MR.

Cet ordre a été établi en accord avec les chefs de groupe.

IV.- Discussion et/ou vote des conclusions des rapports soumis à la délibération du Conseil provincial

Document 07-08/RA/16 : Rapport d'activités 2006-2007 relatif à la communication et à l'information – Réponse du Collège provincial

Document 07-08/RA/08 : Rapport d'activités 2006-2007 relatif à l'Enseignement – Réponse du Collège provincial

Document 07-08/RA/09 : Rapport d'activités 2006-2007 relatif à la Formation et aux Centres psycho-médico-sociaux – Réponse du Collège provincial

M^{me} LA PRESIDENTE.- M. le Député-Président nous écoutons vos réponses sur les points « Communication et Information », « Enseignement », « Formation et CPMS ».

M. André GILLES, Député provincial-Président (à la tribune).- Merci Madame la Présidente et tout d'abord merci de votre indulgence et de votre courtoisie et celle de l'Assemblée à m'autoriser à parler ce jour mais demain je serai absent pour des préoccupations qui ne dépendent pas de moi. Encore merci à tous.

Tout d'abord, abordons le rapport d'activités du service de la Communication et M^{me} la Présidente, Chers Collègues, M. le Gouverneur, M^{me} la Greffière, si vous le permettez avant tout remercier M^{me} RUIZ de s'être intéressée au rapport d'activité du Service de la Communication de la Province de Liège, rapport présentant les multiples facettes des activités d'un service en pleine évolution. Vous vous souviendrez que, lors de sa déclaration de politique générale, présentée au Conseil provincial lors de sa séance du 9 novembre 2006, il était précisé que le Collège provincial s'attellerait à redéfinir une unicité d'image, cohérente, moderne et dynamique, gage d'une promotion performante de celle-ci.

L'objectif de cette métamorphose est aussi d'intensifier la communication interne en vue de promouvoir l'esprit d'entreprise au sein de notre institution.

Comme annoncé, une Société de Communication a analysé les composantes de l'image de marque et de la notoriété de notre Province et nous a proposé un nouveau concept, qui, je n'en doute pas, vous séduira lorsque vous le découvrirez dans quelques jours.

De cette importante réflexion est née l'idée de regrouper le Service de la Communication et le Service du Protocole sous une même appellation mais aussi de doter ce service d'un cadre commun qui a, par ailleurs, été récemment approuvé par notre Conseil.

Le fait de regrouper ces deux services – lesquels travaillent de concert dans de nombreux dossiers – vise à dynamiser et optimiser les actions qu'ils mènent au service de l'Institution provinciale et de ses citoyens. Mais toutes ces missions réalisées n'auraient pu l'être sans le respect d'un certain nombre de règles préétablies qui, appliquées généralement avec souplesse, mais aussi quelquefois avec rigueur, selon les circonstances, nous permettent de respecter un savoir vivre et un savoir faire que les gens « de bonne éducation » que nous sommes ont à cœur de pérenniser, même si le terme « protocole » qui regroupe l'ensemble des règles établies en matière préséance lors de manifestations officielles et qui est par ailleurs utilisé dans la plupart des Administrations publiques, peut paraître quelque peu « rigide ».

Mais nous ne pourrions éviter de parler de « protocole » lorsque, en collaboration avec la Ville de Liège et le BREL par exemple, nous accueillons des Chefs d'Etat ou des Ambassadeurs de Pays étrangers.

Quant à la nouvelle version du trimestriel « Liège, Notre Province », s'il a déjà subi, depuis sa première parution en 1994 un lifting en 2002, il nous est apparu nécessaire de poursuivre l'évolution de ce principal outil de communication avec le grand public.

Cette évolution s'est tout naturellement inscrite dans le cadre de la nouvelle politique de communication que nous avons entamée et passera par une nouvelle mise en page, un nouveau format et une nouvelle ligne éditoriale, qui visera à traduire notre culture d'entreprise publique dans un langage accessible à tous et qui rencontre les préoccupations quotidiennes de nos concitoyens.

Il s'agira d'un compromis entre un quotidien et un magazine qui permettra de miser davantage sur le visuel et la lisibilité de l'information. Ce nouveau bulletin d'information reposera sur l'idée clé « Une Province au service de tous » et de ses trois valeurs qui sont « Accessibilité », « Passion » et « Acteur ». Il sera empreint de plus de personnalité et d'un contenu plus varié, de manière à renforcer l'existence et l'utilité de la Province de Liège dans l'esprit de nos lecteurs.

Cette nouvelle version du « Liège, notre Province » a fait l'objet de propositions du Service de la Communication et, comme tout autre support, a bien sûr fait l'objet d'une certaine confidentialité, en

attendant le vendredi 21 mars (le compte à rebours a commencé !!!), date à laquelle cette nouvelle image provinciale sera présentée en priorité à l'ensemble des collaborateurs de la Province de Liège.

Je suis intimement convaincu que cet important outil de communication, interne et externe puisqu'il est distribué à 500.000 exemplaires +/- dans les foyers des 84 communes de la Province, recevra votre approbation... Mais je resterai néanmoins ouvert aux critiques.

J'en viendrai maintenant aux séances thématiques du Conseil provincial. Ainsi que vous le savez, le Collège provincial a souhaité organiser, sur l'ensemble de la législature, 17 séances thématiques traitant des matières provinciales.

A ce jour, trois séances thématiques ont été présentées, à savoir « Les violences » (M^{me} Ann CHEVALIER), « L'Eurégio Meuse Rhin » (M. Julien MESTREZ) et « le Développement durable » (M. Georges PIRE). Trois autres séances sont d'ores et déjà prévues, la prochaine étant fixée à ce jeudi 20 mars et qui traitera de la « Communication ». « Le Tourisme » et « le Sports » feront l'objet de notre attention lors de séances thématiques programmées en juin et en octobre.

Une évaluation de ces séances thématiques était évidemment prévue. Toutefois, compte tenu du fait que les rapports d'activité des services couvrent la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2007 et que trois séances thématiques seulement ont été organisées, nous estimons quelque peu prématuré d'envisager cette évaluation dès à présent. Il nous paraît plutôt opportun d'organiser quelques séances supplémentaires avant de procéder à cette évaluation de manière objective, et dans le but avoué d'y apporter les améliorations qui permettraient au public de se sentir encore plus concerné par les actions provinciales.

Celle-ci sera réalisée par les services d'ici la fin de l'exercice 2008 et rapport sera fait au Bureau du Conseil provincial qui appréciera la suite qu'il y a lieu de lui réserver.

Enfin et concernant plus précisément l'annuaire des services provinciaux, la version « papier » éditée à la fin de la législature précédente s'est avérée être très vite obsolète. En effet de nombreuses informations se sont révélées rapidement erronées suite aux modifications intervenues au cours de la nouvelle législature. Je citerai à titre exemplatif les coordonnées des conseillers provinciaux. Nous ne pouvons décemment plus la mettre à la disposition du citoyen dans cette version. Elle a été actualisée dans sa version électronique comme vous aurez pu le constater de visu. Vous savez que l'actualisation de la version « papier » nécessite d'abord un travail conséquent sur fichiers, ce qui prend un certain temps, d'autant plus que notre Conseil a récemment actualisé les cadres de différents services.

La mise à disposition des citoyens liégeois d'une version « papier » de cet annuaire est envisageable et nous nous y attacherons. Vous comprendrez toutefois que nous ne sommes pas en mesure, pour le jour d'aujourd'hui, de préciser les délais dans lesquels cette opération sera réalisable.

Voilà j'espère, M^{me} RUIZ, avoir répondu à vos différentes questions. Je vous remercie. Voilà, M^{me} la Présidente, pour cette première partie les réponses sur le dossier l'information et la communication.

M^{me} LA PRESIDENTE.- Merci M. le Député-Président. Nous passons maintenant aux réponses sur le dossier de l'Enseignement.

M. André GILLES, Député provincial-Président (à la tribune).- Cette année encore, vos nombreuses questions témoignent de votre intérêt jamais démenti pour ce secteur fondamental d'activités de notre Province qu'est l'Enseignement. Dans ma réponse, je m'en tiendrai à l'essentiel, mais nos échanges et réflexions se poursuivront bien entendu en 6^{ème} commission. Je débiterai, nul n'en sera surpris, par l'une de vos questions, M^{me} RUIZ, qui elle, touche à la maîtrise de la langue française.

Récemment encore, je vous apportais réponse concernant l'organisation de la remédiation dans nos établissements secondaires. Vous le soulignez, le Collège est attentif à tout ce qui touche au développement de la lecture publique. Depuis de nombreuses années, nos écoles secondaires sont pourvues d'une bibliothèque jouxtant la médiathèque. Plusieurs écoles collaborent d'ailleurs avec les bibliothèques communales. A titre d'exemple, à l'Athénée de Flémalle, les professeurs emmènent les élèves du 1^{er} degré à la bibliothèque communale Jeunehomme. Une nouveauté, l'espace lecture de l'Internat de l'EP Verviers inaugure une collaboration avec la bibliothèque provinciale des Chiroux. Des livres seront mis à la disposition de tous les étudiants et renouvelés régulièrement. Et d'une manière générale, la bibliothèque des Chiroux est prête, à fournir 10, 15 ou 20 exemplaires du même ouvrage afin d'exploiter la même lecture avec l'ensemble d'une même classe.

En ce qui concerne le supérieur, notre Haute Ecole dispose sur chacun de ses sites d'un centre de documentation spécialisé et adapté, bien évidemment, aux disciplines étudiées.

Sur le site du Campus 2000, siège social de la Haute Ecole où la formation des futurs bibliothécaires-documentalistes est justement assurée, la Province s'est dotée d'une grande unité de documentation et de bibliothéconomie qui constitue, notamment pour ces étudiants, un remarquable terrain d'application.

La Haute Ecole, via son implantation bien connue de Beeckman, participe aussi très activement à la création d'un Centre de documentation spécialisé dans le domaine sportif, en collaboration avec notre Service des Sports. Elle développe également de longue date des synergies avec d'autres centres de ressources documentaires tel que la Maison du Social, assurant ainsi à ses étudiants et à ses enseignants l'accès le plus large possible aux sources documentaires les plus actuelles et variées.

La maîtrise de la langue française interpelle plus d'un conseiller. Ainsi, M^{me} PERIN m'interroge sur les carences mises en évidence dans les enquêtes PISA, notamment dans le domaine de la lecture et de la compréhension de textes. Pour expliquer cette situation, les experts invoquent, entre autres, le manque de manuels scolaires.

Le Collège provincial, avec la Direction générale de l'Enseignement, a donc mis sur pied un ambitieux plan d'acquisition visant à renouer de manière structurelle avec l'utilisation des manuels scolaires. Il s'agit d'un projet qui s'étale sur six exercices. Le phasage prévoit d'équiper progressivement par un système de prêts des livres, tous les élèves, discipline par discipline. La priorité a été donnée aux compétences de base, français et mathématiques, et, par respect pour le caractère qualifiant de notre enseignement, à l'éducation par la technologie ainsi qu'aux cours techniques de certaines spécialités.

Au final, en 2012, tous les élèves auront à leur disposition des manuels scolaires.

Environ 4.500 élèves sont concernés dès la première année du phasage : il s'agit des élèves de 1^{ère}, 3^e et 5^e années. Dès la deuxième année, tous seront concernés, avec l'acquisition de 12.737 manuels scolaires.

Bien plus qu'un simple changement matériel, l'acquisition de manuels implique une autre façon d'aborder les apprentissages : c'est avant tout le retour à des méthodes basées sur le livre, complémentairement aux autres supports dont le tableau noir et les instruments multimédia tels que les présentations PowerPoint, Internet, l'e-learning, les CD-ROM ou encore le podcasting ; c'est aussi le retour du manuel qu'on emporte avec soi, des ouvrages de référence qu'on trouve en classe, du cahier utilisé pour les synthèses et les exercices et du cahier de brouillon.

L'intérêt de cet outil pédagogique primordial est multiple : c'est un outil de structuration, d'autonomie, de référence pour les parents soucieux de suivre l'apprentissage de leur enfant ; un outil d'apprentissage de l'esthétisme, un outil de développement du goût de la lecture et de la chose imprimée, enfin, et ce n'est

sûrement pas le moindre de ses intérêts, le manuel est un outil de démocratie qui permet aux plus défavorisés de posséder de vrais livres.

A terme, notre projet d'équipement en manuels scolaires aura pour conséquence la suppression des documents photocopiés, qui sont une véritable catastrophe : le photocopillage, vous le savez, constitue une pratique à bannir absolument. Les enquêtes PISA, vous en parliez, M^{me} PERIN, soulignent les difficultés en lecture et surtout en compréhension du texte lu.

Ces compétences transversales tiennent une place essentielle dans la maîtrise des socles de compétences à 14 ans, ce qui me conduit à la question de M. YERNA sur la spécificité apportée par l'enseignement provincial au 1^{er} degré commun à travers les 4 heures d'activités complémentaires.

Pour atteindre l'objectif de la maîtrise de ces socles de compétences, la formation commune et générale a été renforcée : la grille-horaire identique pour toutes les écoles en Communauté française comporte maintenant 28 périodes pour la formation commune et 4 périodes d'activités complémentaires, et ceci pour les deux années du 1^{er} degré.

Sur base des enquêtes PISA 2003 et 2006 que je viens d'évoquer, la Ministre a décidé de renforcer l'étude du français par une heure supplémentaire à la grille-horaire passant de 5 à 6 périodes hebdomadaires.

Dans le droit fil de cette réflexion, parce que le français, et la lecture en particulier, sont les clés d'accès à tous les savoirs, j'ai jugé opportun d'imposer à toutes les écoles provinciales une heure de français supplémentaires dans le cadre des 4 heures d'activités complémentaires. Elle est consacrée pour l'essentiel à des activités de lecture par l'intermédiaire du logiciel Lectest : l'élève travaille à son rythme, en toute autonomie et est évalué en permanence de façon formative.

Voilà donc pour la première spécificité que je pourrais appeler la « spécificité méthodologique ». Il en existe une seconde que j'appellerais la « spécificité technique ». L'essentiel de nos filières, vous le savez bien, sont qualifiantes. Il était donc naturel de donner une tonalité technique à nos 1^{ers} degrés dans l'espace de temps disponible, c'est-à-dire dans les 3 périodes restantes. C'est ainsi que dans les Ecoles Polytechniques, ces 3 périodes sont consacrées à des activités de dessin technique et de travail du métal qui viennent s'ajouter à l'heure d'éducation par la technologie de la formation commune pour faire un ensemble cohérent de 4 périodes hebdomadaires. Dans les autres écoles, ce sont toujours des activités complémentaires en rapport avec les orientations d'études qui sont proposées.

M^{me} RUET m'interroge sur l'accueil des élèves de 6^{ème} année primaire à Herstal. Comme vous le soulignez, cette initiative est tout à fait judicieuse dans l'objectif d'une recherche de complémentarité entre écoles provinciales secondaires situées sur un même site.

Fort heureusement, M^{me} la Conseillère, le temps n'est plus où les écoles se faisaient une concurrence impitoyable pour s'attirer le plus d'élèves possibles. Le sentiment d'appartenance à la famille provinciale prévaut sur l'intérêt particulier, ce qui est d'autant plus naturel que nos écoles partagent les mêmes méthodes pédagogiques, et d'autant plus souhaitable qu'il faut nous présenter unis face à ceux qui contesteraient notre pertinence, voire notre légitimité.

C'est ainsi qu'une première information commune eu lieu en janvier 2008. Outre les chers d'établissement et l'inspection, étaient présents les échevins, les directeurs et inspecteurs de l'enseignement primaire de Herstal et d'Oupeye en même temps qu'une personnalité de TechSpace Aero venue exposer les importants besoins en main-d'œuvre de cette société et auxquels répondent si bien nos formations.

Dans le même ordre d'idées, je citerai d'autres actions révélatrices de cet état d'esprit :

- en septembre 2007, on réalisait un pavé publicitaire commun pour l'EP, l'IPES et le CEFA d'Herstal ;
- lors du Salon Vert Bleu Soleil, en février 2008, une équipe mixte EP-IPES HUY a participé au concours X-Trême ;
- l'Athénée provincial de Flémalle a transféré ses sections électromécaniques et soudage vers l'EP Seraing. L'Athénée pourra désormais se concentrer sur son enseignement général et le secteur des arts et techniques graphiques qui constituent ses spécificités historiques ;
- des préparations de leçons pour le cours d'éducation par la technologie au 1^{er} degré sont en cours de réalisation par des équipes de professeurs issus des EP et des IPES travaillant en tandem.

A côté de ces actions, d'autres projets sont à l'étude, comme l'information sur la filière de la microtechnique qui sera apportée aux filles de l'IPES Seraing avec pour objectif de renforcer la mixité dans les filières industrielles, ou encore la visite des ateliers des EP par les élèves de fin de 2^e année des IPES, afin de les sensibiliser aux métiers en pénurie.

M^{me} ABAD-PERICK, je suis heureux que vous m'interrogiez sur l'existence de collaborations de notre Enseignement de Promotion sociale avec différents Services de notre Province, car elles sont effectivement nombreuses et fructueuses.

Permettez-moi, tout d'abord, de commencer par les collaborations Enseignement-Enseignement commençons par là dont une qui me tient particulièrement à cœur : celle qui renforce les dispositifs de remédiation et d'encadrement mis en place par notre Enseignement secondaire. En effet, différents Instituts de Promotion sociale organisent au sein des écoles secondaires des formations en mathématique, français, langues modernes et méthodes de travail à l'intention de nos internes ou de nos élèves qui éprouvent des difficultés scolaires.

Dans le même cadre, je veux également mettre en avant le partenariat entre l'Institut de Promotion sociale de Verviers et l'IPEA de la Reid au profit des élèves internes de cet Institut. Il permet, notamment, l'organisation d'animations sportives trois soirées par semaine et l'animation du Centre cyber média deux soirées par semaine.

Des formations de remédiation en français et en anglais sont aussi organisées au profit des étudiants de la Haute Ecole ainsi que, fin août et début septembre, des cours préparatoires en mathématique, physique et chimie à l'intention des futurs étudiants du Master « Ingénieur industriel ».

En ce qui concerne la Haute Ecole justement, l'Enseignement de Promotion sociale lui permet de répondre rapidement à de nombreux nouveaux besoins en formations. Citons, par exemple, celle en « Facility management » que la Haute Ecole a voulu développer à la suite des modules qu'elle organisait déjà en collaboration avec l'IFMA (International Facility Management Association).

Cette formation répond à un nouveau métier qui, depuis quelques années, a fait son apparition au sein des entreprises et a permis de regrouper dans un même département les tâches annexes au métier principal de l'entreprise (gestion des bâtiments, des documents, des déchets, de la sécurité, de l'entretien, du nettoyage, du catering,...), afin que celle-ci puisse se concentrer sur ses produits, diminuer ainsi ses coûts et améliorer ses performances. Je citerai encore, dans le même esprit, deux nouvelles formations continuées, axées sur des problématiques novatrices, en l'occurrence :

- « Ecobilan des nouvelles constructions et des rénovations », mise en place dans la perspective de la directive européenne relative à la performance énergétique des bâtiments ;
- « Esprit d'entreprendre et création d'entreprises », dont l'objectif est d'apporter aux candidats porteurs d'un projet d'entreprise toutes les compétences nécessaires à sa concrétisation.

Notre Enseignement de Promotion Sociale est également partenaire de plusieurs autres services provinciaux, en particulier le Service de la Jeunesse.

Il a ainsi permis à ce dernier de renforcer et compléter son offre de formations en matière d'Accueil extra scolaire et d'Animateurs de centres de vacances afin de pouvoir répondre à de nombreuses demandes des communes. Je m'en voudrais d'oublier la collaboration étroite et tout aussi naturelle avec l'Ecole des Sciences Administratives qui, depuis plusieurs années, permet à notre Province d'organiser de nombreuses formations gratuites s'adressant aux agents des pouvoirs locaux, tous secteurs confondus. Que l'on soit agent technique, manœuvre, personnel d'entretien et d'hygiène, agent administratif ou cadre, un vaste choix de formations est proposé.

Récemment, un nouveau partenariat a été mis en place entre le Service des Affaires culturelles, le Service Intranet et l'Institut de Promotion sociale de Liège pour la formation continuée des personnels bibliothécaires de la Province et des Communes au logiciel de gestion de bibliothèque ALEPH.

Je veux encore mettre en avant la fructueuse collaboration entre l'IPEPS de Huy-Waremme et le Centre de Réadaptation par le Travail d'Abée-Scry. Ce dernier met à la disposition de l'Institut des Classes pour l'organisation de formations en informatique en soirée et, prochainement, un Centre de validation des compétences pour le métier d'employé de bureau y sera créé en synergie. Il permettra notamment la valorisation des compétences acquises par les stagiaires du CRT qui envisagent une passerelle vers l'enseignement en vue de l'obtention d'un certificat de niveau secondaire supérieur.

J'en viens maintenant aux collaborations avec la Haute Ecole.

M. LEMMENS, votre question témoigne de votre souci de voir l'Enseignement de la Province de Liège, en particulier sa Haute Ecole, poursuivre le développement de son offre de formation, déjà importante, en réponse aux nouveaux besoins des milieux professionnels et plus largement de la société.

Le Décret, modernisant le fonctionnement et le financement des Hautes Ecoles, rendait impossible le maintien d'une solidarité budgétaire entre nos trois Hautes Ecoles et nécessaire, dès lors, leur fusion.

En créant cette Haute Ecole, nous avons été parmi les premiers en Communauté française à poser un tel choix, devenant ainsi précurseurs d'autres opérations similaires.

Nous avons dans le même temps mis en place, en Province de Liège, un outil formidable au service de la formation des étudiants à la recherche d'un enseignement en parfaite adéquation avec leurs aspirations et les besoins des milieux professionnels. Ils ne manquent d'ailleurs pas de nous confirmer, année après année, leur confiance. Avec plus de 8000 étudiants inscrits, la Haute Ecole de la Province de Liège est bien la plus importante en Communauté française. Vous avez raison de le souligner.

Notre offre de formation nous permet de couvrir la quasi-totalité des domaines de formations organisés en Haute Ecole. Notre enseignement couvre en effet six catégories, nous permettant d'organiser des formations, sanctionnées par un grade de Bachelier ou de Master, dans les domaines agronomique, économique, paramédical, pédagogique, social et technique.

Il est clair aussi que le contexte socio-économique particulier du pays de Liège nous amène à rester particulièrement attentifs aux nouveaux besoins de formation exprimés par les milieux professionnels.

Le 28 septembre dernier, j'ai eu le plaisir, ici même, de souligner notre souci de continuer à optimiser notre offre d'enseignement supérieur en tenant compte des nouveaux besoins de la société civile ainsi que des nouveaux centres d'intérêt manifestés non seulement dans le cadre du redéploiement économique du bassin mosan, mais aussi et plus largement dans la perspective du plan Marshall.

Comme vous le savez, les autorisations de programmation sont désormais réservées exclusivement aux institutions touchées par les effets du Décret non-résidents du 16 juin 2006.

Nous avons, dans ce contexte, déposé plusieurs dossiers de programmation pour l'année académique 2008-2009 et nous avons été en partie entendus. En effet, en suivant l'avis du Conseil général des Hautes Ecoles, le Gouvernement de la Communauté française autorise l'organisation, au sein de notre Haute Ecole, du Master en Ingénierie et Action sociales à partir de la rentrée académique 2008-2009.

La mise en place d'une formation de niveau Master, sous la forme d'ailleurs d'une coorganisation partielle avec HEMES, bientôt « HELMO », constitue une opportunité particulièrement originale, novatrice et intéressante pour notre Pouvoir organisateur. Elle nous permet aussi de confirmer notre volonté ferme de nous inscrire dans une dynamique proactive de collaboration avec les institutions d'enseignement supérieur de la région.

Par ailleurs, afin de compenser les effets liés aux possibilités restreintes de programmation (aucune programmation n'ayant été autorisée pour l'année académique 2007-2008) et de continuer à répondre aux besoins nouveaux exprimés par les milieux professionnels. En septembre 2007, l'offre de formations continues a été élargie. Aux différentes filières déjà organisées (citons le Post graduat en Facility Management, par exemple), la HEPL a ajouté quatre nouvelles formations axées sur des problématiques novatrices. Elles nous permettent ainsi d'aborder la gestion de la douleur (algologie) et la conception de l'e-apprentissage, de développer l'esprit d'entreprendre et de former à la réalisation d'un audit mesurant la performance énergétique des bâtiments, à savoir l'écobilan.

Ces formations continues permettent non seulement de compléter utilement l'offre globale de notre Haute Ecole mais aussi, parce qu'elles s'adressent à des personnes déjà diplômées et en activité, d'élargir nos publics et de positionner plus encore la Haute Ecole comme opérateur de formation reconnu en Province de Liège.

Vous le voyez, la taille actuelle de la Haute Ecole et son offre de formation, déjà large, ne constituent en rien un frein à l'organisation de nouvelles formations.

J'en viens maintenant, M^{me} LAURENT, à votre question : l'application du Décret du 2 février 2007 appelé communément « Décret directeurs ».

Je peux vous répondre que la Direction générale de l'Enseignement a bien entendu formulé les propositions utiles au Collège provincial pour mettre en œuvre ce Décret et bien au-delà des exigences de la Communauté française. En effet, nous avons retenu, par rapport aux compétences de notre personnel, l'établissement de lettres de mission détaillées mais également de monographies de fonction pour tout agent occupant un poste à responsabilités dans notre Enseignement. Nous nous sommes également fortement investis dans la formation des directeurs. Toutes ces actions participent à l'optimisation des services de la Province conformément à la note d'orientation que notre Collège a approuvée le 5 juillet 2007 dans un souci de parfait e gestion des ressources humaines.

Nous avons tout d'abord donné à chacun de nos Directeurs et Directrices en fonction une lettre de mission qui explicite les différentes missions et responsabilités qui leur sont confiées, permettant de les sensibiliser plus encore à toutes les attentes et exigences aussi bien au niveau de la gestion pédagogique, éducative et relationnelle, qu'administrative, matérielle et financière.

J'en profite, M. DEFAYS, pour répondre à votre interrogation concernant la signature de cette lettre de mission. Celle-ci, donnée dorénavant à chaque directeur dès son entrée en fonction en tant que stagiaire ou temporaire, continuera d'être signée par moi-même et M^{me} la Greffière, dans la suite logique d'exécution par le Collège provincial de la décision de nomination prise par le Conseil provincial.

Ensuite, au-delà même des exigences de la Communauté française, dans notre souci de bonne gouvernance et dans le cadre plus global d'une démarche qualité, nous avons également rédigé des monographies de fonction pour les agents occupant d'autres postes à responsabilités et qui ne sont pas

formellement concernés par les lettres de mission : coordinateurs CEFA, Administrateurs d'internat, chefs d'ateliers de l'Enseignement secondaire de plein exercice, Secrétaires de Direction, Educateurs économies, Educateurs en chef et Surveillants éducateurs.

La rédaction de ces différents documents, 16 en tout, est le fruit d'une étroite collaboration entre la Direction générale de l'Enseignement, les Directeurs et les agents provinciaux expérimentés dans ces fonctions. Elles ont permis l'établissement de listes décrivant, de façon détaillée, les tâches très nombreuses et diverses confiées à ces agents, qui occupent tous des postes clefs et à responsabilités. Elles leur permettront, j'en suis sûr, de concourir encore mieux au bon fonctionnement de notre Enseignement.

Je voudrais maintenant vous parler de la formation initiale des directeurs qui, comme vous le rappelez, est une des nouveautés apportées par le décret directeurs. Elle est divisée en deux volets : un dit « inter-réseaux de 60 heures et un spécifique à notre réseau CPEONS de 60 heures également.

Tout candidat directeur est tenu de suivre et réussir, car maintenant elle est devenue certificative, 60 heures au minimum de cette formation avant de pouvoir commencer son stage de deux ans. Il ne pourra ensuite être nommé dans cette fonction qu'après avoir complété sa formation pour atteindre les 120 heures requises, accompli un stage de deux années et reçu une évaluation favorable de son Pouvoir organisateur.

Cette formation vise à développer chez le candidat directeur stagiaire des aptitudes qui lui permettront d'assurer au mieux la gestion et la coordination de l'équipe pédagogique, d'assumer la responsabilité des relations de l'établissement scolaire avec les élèves ou étudiants, les parents et les tiers et de représenter son établissement dans le cadre de ses relations extérieures. Elle vise également à développer l'aptitude à la maîtrise des matières législatives et réglementaires et les capacités de gestion administrative, logistique et financière de l'établissement. Conscients de l'enjeu de cette formation pour la préparation de nos futurs directeurs, nous avons tenu à être partie prenante à son organisation qu'elle soit inter-réseaux ou réseau.

C'est pourquoi le Collège provincial a accepté que notre Enseignement provincial réponde à l'appel lancé par l'Institut de Formation en cours de carrière (IFC) pour le volet inter-réseaux, en concertation avec la Ville de Liège, afin de proposer une offre complète de modules de formation dans la région pour les candidats directeurs de l'enseignement secondaire ordinaire, spécialisé, de promotion sociale et également du fondamental. En effet, nous bénéficions, pour ce dernier, de l'expertise de l'Ecole supérieure de pédagogie attachée à notre Institut de Promotion sociale de Liège. Notre offre d'organisation de 5 modules par an pendant 4 ans a été retenue par la Communauté française. L'Enseignement de la Province de Liège sera donc opérateur pour l'organisation de cette formation, les premiers modules débutant déjà en avril 2008.

Pour le volet spécifique au réseau, la Direction générale a également participé activement au groupe de travail CPEONS chargé d'établir le plan de formation, en instance d'approbation par la Communauté française.

Une bonne gestion des ressources humaines nécessite également que l'on veille à une évaluation de qualité des agents. Elle doit être juste, efficace et formative.

Dans le respect du décret du 2 février 2007, les Directeurs stagiaires feront l'objet d'évaluations par leur Pouvoir organisateur en fin de première et de deuxième année de stage et ne pourront être nommés qu'après une évaluation positive.

De plus, tous les cinq ans à dater de sa nomination à titre définitif ou de sa désignation à titre temporaire, chaque membre du personnel, Directeur, Sous-Directeur, Chef de Travaux d'Ateliers ou Chef d'Ateliers de Promotion Sociale, fera également l'objet d'une évaluation effectuée conjointement par le Pouvoir organisateur et le Directeur pour les fonctions autres que directeur.

J'aborde maintenant une question posée par M. FOCCROULE.

De manière synthétique, et sans vouloir le moins du monde entrer dans le détail du processus, on peut considérer que l'exercice d'évaluation, tel que prévu actuellement par l'Agence Qualité, se déroule en trois phases : une évaluation interne menée par l'institution elle-même, une évaluation externe assurée par un Comité d'experts et la production d'un certain nombre de rapports dans le respect du principe de confidentialité et de non-publication des résultats.

Très rapidement, notre Enseignement supérieur s'est impliqué dans les exercices d'évaluation de la qualité puisque le 1^{er} cursus sélectionné par l'Agence qualité, Electromécanique et électronique, impliquait à la fois deux Instituts de Promotion sociale (Seraing et Verviers) et la Haute Ecole. Les premiers travaux d'analyse y ont démarré en septembre 2005.

Aujourd'hui, d'autres cursus retenus eux aussi par l'Agence Qualité sont soumis à la même analyse.

Voici, en quelques mots, les cursus actuellement en cours d'évaluations :

- « Electromécanique et électronique », qui ont accueilli le Comité d'experts et ont reçu (ou recevront bientôt) le rapport final d'évaluation ;
- « Bachelier en Agronomie », qui se prépare à accueillir en mai prochain le Comité des experts ;
- « Master en Kinésithérapie », qui a accueilli en janvier dernier une visite préparant la venue du Comité des experts ;
- « Bachelier – Assistant(e) social(e) », qui finalise actuellement le rapport d'évaluation interne qui sera remis à l'Agence fin septembre 2008.

Deux autres cursus, « Marketing » et « soins infirmiers » seront prochainement concernés aussi par cette évaluation.

La première conclusion, rassurante, qui s'impose à nous est que ses évaluations se déroulent effectivement dans l'esprit du Décret fondateur de l'Agence Qualité : l'objet étant d'inscrire l'équipe pédagogique dans une dynamique d'amélioration continue de la Qualité de l'Enseignement supérieur tout en garantissant le respect du principe de confidentialité des résultats.

Cet exercice inédit d'évaluation externe a rapidement permis la mobilisation de tous autour d'un projet reconnu comme fédérateur.

Le nouveau Décret, qui vient d'être voté le mois dernier, offre un nouveau visage à l'Agence mais il modifiera également la nature de l'évaluation.

Voté principalement pour assurer la reconnaissance et l'adhésion de l'Agence au Réseau européen des Agences qualité, ce Décret ajoute deux moments supplémentaires à l'évaluation.

D'une part, il prévoit une obligation de suivi, dans la mesure où les institutions doivent désormais établir un plan de suivi des recommandations formulées par les experts.

D'autre part, la publication des résultats de l'évaluation, conformément à une liste cadre d'indicateurs que le Gouvernement doit encore arrêter, est désormais prévue sur le site Internet de l'Agence.

Fort de son expérience reconnue en matière de Qualité, le secteur Enseignement de la Province de Liège a développé dans chacun de ses niveaux d'enseignement une démarche qualité répondant non pas seulement à une obligation décrétole, mais à sa volonté d'inscrire nos établissements dans une démarche constructive et positive de modernisation, d'amélioration continue de leur fonctionnement et de la Qualité des services rendus.

Dans l'enseignement secondaire tout d'abord, sans oublier que l'Institut Provincial d'Enseignement Secondaire (IPES) de Seraing dispose depuis plusieurs années du Label de qualité ISO 9001 version 2000, il nous semble utile de faire davantage référence ici à la certification ISO 14001 obtenue fin février 2007 par l'Institut Provincial d'Enseignement Agronomique de la Reid.

Cette norme ISO 14001 est un outil de management qui permet à l'Institut, dans un souci d'amélioration continue de ses performances, de maîtriser l'impact de ses activités sur l'environnement en termes de limitation de la consommation d'énergie et des ressources naturelles, de gestion des déchets produits, etc.

Les Directions des autres Instituts de l'Enseignement secondaire et le Collège de Direction de la Haute Ecole ont eu l'occasion de participer, fin février 2008, dans un souci de partage d'expériences et de pratiques, à une présentation de cette démarche Qualité en place à la Reid. Dès octobre 2007, les Membres du Conseil provincial avaient eux-mêmes pu bénéficier sur place d'une information similaire, qui a encore fait ensuite, en janvier 2008, l'objet d'un fructueux échange en réunion de la 6ème commission.

Je confirme d'ailleurs à M^{me} RUIZ que, conformément à la Résolution de notre Conseil provincial du 26 janvier 2006, les dispositions tendant au respect par les soumissionnaires et les fournisseurs des clauses environnementales, éthiques et sociales sont bien insérées dans les cahiers des charges produits par le département Enseignement.

Soulignons encore que la démarche ISO 14001 sera progressivement étendue à d'autres établissements d'enseignements.

Enfin, soucieux de l'importance à accorder au développement durable en général et aux économies des ressources naturelles non renouvelables en particulier, le département Enseignement souscrit bien évidemment et pleinement à la campagne provinciale « Je quitte ! J'éteins » initiée par le Collège provincial. Quant à la lettre d'accompagnement souhaitée, la proposition formulée ne manquera pas d'être retenue par le SPIE2 en accompagnement de ladite campagne.

Dans l'Enseignement de Promotion Sociale ensuite, les travaux menés dans le cadre de la même démarche Qualité ont visé à l'optimalisation de sa gestion administrative. Les différentes actions entreprises ont permis de mettre en commun des pratiques de qualité du personnel administratif et éducatif, de favoriser les synergies entre les établissements et d'améliorer la polyvalence du personnel grâce à l'établissement de procédures standardisées.

Enfin, dans l'Enseignement supérieur, la mise en place d'un système de Management de la Qualité, basée sur l'Approche Processus (un des principes de management inspirés du système ISO) s'est avérée pour notre Haute Ecole extrêmement utile, notamment dans le contexte particulier de la fusion.

Visant à l'harmonisation et à la formalisation des activités et des pratiques déployées dans l'institution, l'Approche Processus a permis non seulement de clarifier, par la description précise et minutieuse des activités réalisées, le fonctionnement des différents services impliqués dans la démarche Qualité, mais elle a également permis, notamment par l'adoption de procédures unifiées, d'harmoniser les pratiques.

Toutes ces démarches Qualité répondent au même souci d'optimalisation et d'amélioration continue des services des établissements d'enseignement, conformément, faut-il le souligner, à la note d'orientation visant à mieux organiser encore les Services de la Province de Liège, note présentée à votre Conseil le 20 septembre 2007.

J'en viens à votre intéressante question, M. DEMOLIN.

Vous avez raison de rappeler que, conformément aux dispositions décrétales, notre Haute Ecole doit assurer non seulement une mission de formation (initiale, spécialisée et continuée) et de recherche appliquée, mais aussi de services à la collectivité.

La Haute Ecole a toujours veillé, comme elle le rappelle d'ailleurs dans son Projet Pédagogique Social et Culturel (P.P.S.C.), à mettre en place ses partenaires des projets « Win-Win », « Gagnant-Gagnant », si vous me permettez l'expression, autrement dit des projets et des collaborations qui permettent à chaque partenaire d'y trouver un intérêt réel.

La Haute Ecole tout d'abord. Les projets proposés donnent l'occasion, par la mise en situation réelle, d'offrir à ses étudiants une première confrontation aux contraintes du monde du travail.

Les partenaires ensuite. La réalisation d'un projet par les étudiants de la Haute Ecole représente pour le partenaire un apport non négligeable, lui permettant également de la sorte de rencontrer sa responsabilité sociétale.

C'est clairement le cas des réalisations à vocation sociale mises en place par des étudiants ou encore des travaux de fin d'études et mémoires. Mais c'est aussi le cas, par exemple, lorsque les étudiants de la Haute Ecole participent à un concours ou lorsqu'ils réalisent une étude de marché. Citons brièvement le concours organisé pour la création de l'affiche et du logo de « Ciné Métier » (une organisation commune de la Chambre du Commerce et de l'Industrie Liège-Verviers et de la Haute Ecole) et remporté par un étudiant en Techniques Infographiques. Et citons également l'analyse des retombées médiatiques du passage du Giro au Pays de Liège menée par les futurs Bacheliers en Marketing et présentée lors d'un colloque organisé conjointement par la Haute Ecole et le Cercle Liégeois de l'Information et des Relations Publiques (CLIRP actuellement UPMC, Union Professionnelle des Métiers de la Communication), avec le soutien de notre Fédération du Tourisme.

Consciente que l'intégration de la Haute Ecole dans son environnement social, culturel et économique passe par l'organisation propre in situ de diverses activités ou manifestations et par l'aide apportée aux partenaires dans l'organisation d'événements particuliers, la Haute Ecole s'est aussi dotée d'une Cellule chargée de coordonner l'organisation ou la participation de la Haute Ecole à des séminaires, des colloques, des salons, des expositions, etc.

Le copieux rapport d'activités vous en donne un aperçu exhaustif.

En recevant en ses murs de multiples associations de nature diverse pour leur permettre de se réunir ou de mieux se faire connaître, la Haute Ecole s'affirme véritablement en tant qu' « Ecole dans la Cité ».

Non seulement la Haute Ecole crée pour ses étudiants un univers propice à l'étude et à la connaissance, conformément à sa mission première fixée par Décret, mais s'intègre dans un monde réel en constante évolution.

Elle invite d'ailleurs ses étudiants à élargir leur horizon culturel en participant à un programme européen de mobilité (Erasmus ou autre). Elle organise à leur intention, et en préparation à leur séjour à l'étranger, une formation à la communication interculturelle dont l'objectif est de les ouvrir aux autres cultures et de leur apprendre à ne pas juger l'autre à travers leurs propres règles culturelles, mais plutôt d'essayer de comprendre et de développer une attitude de tolérance.

Par les différentes activités et manifestations qu'elle organise ou favorise, la Haute Ecole est soucieuse de fournir aux étudiants une grille d'analyse et de lecture pour les aider à comprendre le monde qui les entoure. Elle répond en cela parfaitement au Projet éducatif de l'Enseignement de la Province de Liège et qui prévoit que, je cite, « l'Enseignement de la Province de Liège conduise ainsi chacun à accepter la personnalité de l'autre en tant que différente de la sienne, l'autre étant considéré comme égal dans la

différence. Il veut ainsi apprendre, par la TOLERANCE ACTIVE et la compréhension, une SOLIDARITE vivante et entraîner les élèves à s'organiser en une communauté d'action et de pensée qui s'alimente des idées de chacun ».

C'est dans le même esprit d'ouverture que je vous remercie, M^{me} ALBERT, pour votre très intéressante proposition. Je la relayerai, soyez-en sûre, vers la Direction générale de l'Enseignement et vous trouverez sans aucun doute dans le prochain rapport d'activités les échos de cette campagne basée sur le guide du Respect édité par l'Association Ni Putes Ni soumises dont vous nous avez fait part de manière tellement judicieuse : leurs valeurs, assurément, sont les nôtres.

Je vous remercie pour votre attention.

(Applaudissements).

M^{me} LA PRESIDENTE.- Merci M. le Député. Nous allons écouter maintenant les réponses aux questions qui ont été formulées au niveau de la formation.

M. André GILLES, Député provincial-Président.- Ma réponse sera plus brève, rassurez-vous, mais elle ne sera pas moins intéressante. Concernant la formation, elle comporte deux volets.

Je vais y aborder la question relative à la mobilité et de la transversalité posée par M. FERNANDEZ, ainsi que celle du rôle des langues abordée par M^{me} RUIZ et M. CULOT.

Mais en préalable j'aborde la question portant sur Restoqualité. Rassurez-vous M^{me} RUIZ, le projet Restoqualité n'est pas arrêté. Il s'intègre en effet dans un projet plus vaste, « Mieux être dans une démocratie » qui rassemble tous les acteurs. Il porte sur l'alimentation, l'hygiène de vie, les assuétudes... L'amélioration de la qualité des repas dans les restaurants continue donc bel et bien dans les écoles provinciales. Tout cela a été présenté dans le rapport d'activités de la formation, comme vous le dites très bien. Je n'y reviens donc pas.

1. Mobilité

M. FERNANDEZ demande ce que la Province fait pour favoriser la mobilité des travailleurs et répondre ainsi aux opportunités d'emploi là où elles se trouvent. Vous dites que la mobilité suppose la recherche d'une adéquation entre les besoins des entreprises et les compétences du personnel. Et, ajoutez-vous, il faut pour cela des travailleurs à la fois très spécialisés et polyvalents. Je vous rejoins entièrement.

En fait, la polyvalence repose sur la transversalité des compétences. Une transversalité qui ne peut s'acquérir que par une diversification des tâches à accomplir, notamment au cours des stages en entreprise. Ne confondons pas polyvalence et touche-à-tout. Comme vous le dites, la polyvalence se construit au départ d'une vraie spécialisation. Et cette spécialisation doit se définir en référence à une description précise des qualifications attendues. C'est dans cet esprit que l'Espace Qualité Formation met actuellement au point, avec tous les réseaux d'enseignement, le FOREM et Technifutur, une formation en réponse aux besoins d'ARCELOR. Il cherche à développer, en partenariat avec des entreprises et différents opérateurs, des formations dans le domaine de la micromécanique.

C'est également dans cette perspective que la Province de Liège favorise les stages à l'étranger et les échanges internationaux. Et cela, tant pour les élèves du secondaire que pour ceux du supérieur. Grâce à des programmes tels que COMENIUS, LEONARDO ou ERASMUS. Rappelons aussi à ce niveau l'important travail de soutien mené par le Département Formation pour obtenir les subventions européennes ou régionales pour financer tous ces échanges.

Cependant, je voudrais, à ce stade, faire une remarque, à mes yeux, capitale. Je me réjouis d'apprendre que des travailleurs de notre Province sont appelés dans toutes les parties du monde. Et tant mieux pour certains s'ils s'installent de manière plus durable parce qu'ils ont trouvé là une possibilité de réaliser leurs projets.

Mais n'oublions pas notre région. La mobilité ne doit pas déboucher sur un départ massif de nos ressources humaines. Je l'ai déjà exprimé et je ne cesserai de le répéter : les responsables politiques et les chefs d'entreprise doivent tout mettre en œuvre pour assurer notre redéploiement économique. C'est ici qu'il faut créer de l'emploi. Sans cela, la mobilité s'assimilerait à une désertification de notre région.

Or, la mobilité est une condition indispensable de la reconversion. Sans elle, aucun projet novateur n'est réalisable. C'est aussi vrai pour les entreprises privées que publiques.

Voulons-nous installer une nouvelle gouvernance dans la gestion de notre Province et de ses 84 communes ? Alors, il nous faut enrichir les compétences des personnes qui y travaillent. Il nous faut leur permettre de s'intégrer dans les services où les demandes sont les plus fortes. Ce sera un des rôles majeurs de notre Institut de Formation des Agents des Services publics, en collaboration étroite avec l'Espace Qualité Formation.

Mesdames et Messieurs les Conseillers, je voudrais aussi évoquer une autre question qui me tient à cœur. Généralement, quand il s'agit de redéploiement économique, nous pensons à des métiers reposant sur de hauts niveaux de qualification.

Il existe pourtant une frange de notre population qui est bien éloignée de tout cela. Des citoyens de notre Province qui risquent bien de rester sur le quai quand le train de l'essor redémarrera. Ces gens, ce sont ceux qui ont fait très peu d'études, qui n'ont pas appris un métier quand ils étaient jeunes.

Nous ne pouvons nous détourner de ces questions : que vont devenir ces gens, nos concitoyens ? Que deviendront leurs enfants ?

Notre volonté est d'apporter une vraie réponse à ces questions. Depuis un peu moins d'un an, le département Formation développe un projet intitulé FORAV : Formation pour l'Avenir. Ce projet est décrit dans le rapport. Je rappelle simplement qu'il a permis, en quelques mois, de mettre autour de la table les opérateurs et organismes impliqués dans la réinsertion socioprofessionnelle pour renforcer un maillage qui a déjà remis, sur le chemin de l'emploi, de nombreuses personnes qui vivaient une véritable dérive sociale.

C'est une opération difficile. Nous voulons la réussir parce que nous DEVONS la réussir. Parce que je crois fermement, à ceci : le niveau de civilisation d'une société se mesure à ce qu'elle fait pour ses membres les plus démunis.

La mobilité ne peut aussi se concevoir sans la mise en place d'une politique volontariste visant au développement de l'apprentissage des langues. Et j'en arrive ainsi au rôle des langues.

2. Le rôle des langues

M^{me} RUIZ et M. CULOT ont tous deux souligné l'importance des langues dans notre société et tout particulièrement comme vecteur de dynamisation économique.

Maîtriser les langues est une compétence incontournable pour vivre et travailler dans nos régions. On estime que rendre nos concitoyens au moins bilingues va permettre de créer de 3 à 10.000 emplois. C'est au départ de ce constat fait par l'Union wallonne des Entreprises que l'Espace Qualité Formation a mené une étude avec tous les partenaires concernés de notre province. Cette étude a conduit à la création d'une

Maison des Langues. Sans vouloir ici présenter ce qui est écrit dans le rapport d'activités, ce ne sont pas moins de 29 partenaires potentiels, publics et privés, qui ont collaboré à l'étude de faisabilité. Et si à l'issue de tout ce travail nous avons décidé de créer une Maison des langues à Liège, c'est qu'en effet, comme vous le soulignez, des milliers d'emplois sont à la clé. M^{me} Ruiz, c'est l'équivalent d'un nouveau Cockerill.

Et j'arrive ainsi au second volet de ma réponse : la concrétisation de la déclaration de politique générale.

M^{me} Albert, quand je dis je fais, avec tout votre collègue provincial. Les 17 objectifs de la déclaration concernant la formation sont soit en cours, soit réalisés. Je pointerai simplement ici ceux qui sont déjà réalisés.

Dans le 1^{er} axe qui concerne le renforcement de la sécurité des citoyens par une formation de qualité des agents spécialisés, 2 objectifs sur 3 sont réalisés. L'Ecole des cadets où une centaine de jeunes de tout le territoire de la province sont déjà en formation. Ils seront 200 l'an prochain. D'autre part, le Centre de compétences en aide médicale urgente, avec tous les opérateurs concernés par cette aide, est créé, favorisant le maillage des ressources.

Le 2^e axe vise à soutenir la modernisation des administrations publiques en amplifiant le partenariat avec la RW et en associant les communes. Deux objectifs sur quatre sont déjà atteints : d'une part l'Institut de Formation des Agents des Services Publics joue son rôle d'ensemblier de la formation en proposant des formations destinées à 2000 agents provinciaux, communaux et des CPAS. D'autre part, les cours de sciences administratives sont adaptés dans la perspective de la nouvelle gouvernance.

Le 3^e axe concerne la promotion de l'apprentissage des langues des travailleurs et futurs travailleurs. Là aussi mission accomplie, avec la création de la Maison des langues.

Le 4^e axe concerne le soutien spécifique aux jeunes en difficultés. Mission accomplie aussi pour la création des Espaces Tremplin prévus.

En conclusion, je dirai que mon tableau de bord de pilotage, après un an et demi, est très positif. Les créations de nouveaux services de la Province à la population sont réalisées selon le planning annoncé.

Toutes les actions récurrentes ou de plus longue haleine sont en cours. Elles vont permettre la poursuite de notre politique de maillage des ressources et dynamiser la qualité de la formation en réponse aux besoins, notamment dans le cadre du redéploiement économique.

Je vous remercie de votre attention.

M^{me} LA PRESIDENTE.- Merci M. le Député provincial-Président. Le Conseil prend connaissance des rapports d'activités relatifs à la Communication et l'Information, l'Enseignement et la Formation. Nous avons entendu une réponse assez complète de M. le Député. Le dossier est donc clos. Nous allons donc passer maintenant directement au point 11 de l'ordre du jour puisque M. MOTTARD interviendra sur ses dossiers demain. Dossiers tourisme et CPMS.

Document 07-08/RA/12 : Rapport d'activités 2006-2007 relatif à la Santé publique, l'Environnement et la Qualité de la Vie

(Voir rapport).

M^{me} LA PRESIDENTE.- Point 11 de l'ordre du jour : document 07-08/RA/12. Le dossier a été ouvert hier. Nous poursuivons la discussion générale. MM. LUX et KEUL sont intervenus hier à la tribune. M^{me} DEFLANDRE et M. NIX sont inscrits pour aujourd'hui. Il y a-t-il d'autres intervenants ? M^{me} JADOT. M^{me} DEFLANDRE, je vous en prie, vous avez la parole.

M^{me} DEFLANDRE (à la tribune).- Hier, M. DEMOLIN a exposé avec brio la problématique de l'alimentation, j'ai applaudi son intervention des deux mains.

Elle avait pour cadre la Commission Culture, mais s'il est un domaine qui interpelle dans bon nombre de commissions, c'est bien celui de l'alimentation : agriculture, tourisme, enseignement, qualité de la vie, santé publique sont concernés.

Faute de temps, je me limiterai à cette dernière.

La Province joue un rôle dans la prévention des maladies, elle organise des dépistages : diabète, cholestérol..., a fait une campagne « plus de fruits et légumes », fort bien, mais pas n'importe quels fruits et légumes et pas n'importe quand. Mais cela, c'est un autre débat qui a été soulevé hier aussi.

M. Georges PIRE, Député provincial (de son banc).- Qui a été soulevé à la séance mais bien sûr vous n'y étiez pas !

M^{me} DEFLANDRE (à la tribune).- Comment je n'y étais pas. Enfin, on en reparlera. J'allais justement dire « saluons le travail mais je ne sais pas si je dois le maintenir ».

Enfin, quand même saluons le travail, mais, quelle place est donnée à une information sur l'alimentation et nos modes de consommation, source évidente des maux dépistés ? Ne perdons pas de vue que les maladies cardio-vasculaires en augmentation constante sont une préoccupation importante dans le monde médical !

Apprendre à examiner l'étiquetage, éveiller l'esprit critique des consommateurs bombardés d'infos et publicités mensongères par l'agro-alimentaire, donner quelques recettes simples et saines, ni plus compliquées, ni plus coûteuses que des plats tout préparés, réapprendre le goût des produits naturels et de saison, tout cela ne peut-être que bénéfique à la santé de tous. L'OMS en 2005 a interpellé les pouvoirs publics afin qu'ils se chargent « de promouvoir la santé par l'éducation ».

Dans sa déclaration de politique générale, le Collège a affirmé la nécessité d'éduquer à la santé... par des actions concrètes. Voici une piste de réflexion qui devrait avoir des prolongements dans les écoles et les Domaines gérés par la Province, comme Wégimont par exemple. Merci de votre attention.

M^{me} LA PRESIDENTE.- Merci M^{me} la Conseillère. Monsieur NIX.

M. NIX (à la tribune).- Merci M^{me} la Présidente. Concernant l'intervention éventuelle de la Province pour l'installation de panneaux photovoltaïques de mon Collègue M. LUX, je trouve l'idée intéressante mais souligne que ce procédé photovoltaïque est déjà très bien soutenu dans le plan Solwatt.

A savoir depuis le 1^{er} janvier 2008, une prime régionale de 3.500 €, une déduction fiscale de 3.380 € et des certificats verts garantis 15 ans qui portent l'amortissement de l'installation à plus ou moins 7 ans.

Je suis tout à fait d'accord avec lui quant à l'installation d'un tel dispositif sur les bâtiments provinciaux.

La Province se doit de montrer l'exemple dans ce domaine et de plus soutenir des dispositifs tels que pompes à chaleur qui pourront consommer cette électricité produite et pourront assurer le chauffage de l'habitation. Plus de facture à mazout à payer, plus d'émissions de CO2, le rêve quoi.

Ce dernier point pourrait pour ma part faire l'objet d'une subvention de la Province tout en sachant que la promotion reste très importante, mais faut-il le rappeler le SPIE2 est une magnifique outil peut-être pas assez connu des Communes. Merci.

M^{me} LA PRESIDENTE.- Merci M. le Conseiller. Madame JADOT.

M^{me} JADOT (à la tribune).- Chers Collègues, 55.000 nouveaux cas de cancer chaque année dont 200 nouveaux cas chez les enfants.

En 2020, une personne sur 2 souffrira d'un cancer. C'est ce que nous pouvons lire chaque jour dans la presse. La France a mis en place depuis 2003 un plan de lutte contre le cancer. Le plan se met également en place en Belgique par le Ministre en charge de la Santé, M^{me} ONKELINX.

Ce plan insiste notamment sur la prévention :

- des campagnes de lutte contre le tabagisme et la consommation d'alcool ;
- le dépistage de certains types de cancer tel le cancer du sein, le cancer de la prostate, le cancer du col de l'utérus etc... qui dépisté et traité rapidement ont des taux de guérison important.

Sachant que la Province de Liège est déjà très active en la matière, des mesures complémentaires seront-elles prises dans ce cadre de la mise en place de ce plan de lutte contre le cancer ? Merci.

M^{me} LA PRESIDENTE.- Merci M^{me} la Conseillère. Donc, M. le Député répondra demain.

Document 07-08/RA/10 : Rapport d'activités 2006-2007 relatif aux Prêts d'études

(Voir rapport).

M^{me} LA PRESIDENTE.- Point 12 de l'ordre du jour : Document 07-08/RA/10. Le dossier a été ouvert hier. Nous poursuivons la discussion générale. Y a-t-il des intervenants pour aujourd'hui ? Personne. Je déclare close la discussion générale. Le Conseil prend connaissance du rapport d'activités relatif aux Prêts d'études. M^{me} le Député provincial répondra demain.

Document 07-08/RA/03 : Rapport d'activités 2006-2007 relatif à la Culture

(Voir rapport).

M^{me} LA PRESIDENTE.- Point 13 de l'ordre du jour : document 07-08/RA/03. Le dossier a été ouvert hier. Nous poursuivons la discussion générale. Sont intervenus hier à la tribune : MM. THEUNYNCK, DEMOLIN, M^{me} BINET. Il n'y a pas encore d'inscrits pour ce jour. Qui souhaite intervenir sur ce point aujourd'hui ? Personne. Donc, M. le Député MOTTARD répondra demain.

Document 07-08/RA/06 : Rapport d'activités 2006-2007 relatif à la Famille, l'Enfance, et aux Affaires sociales

(Voir rapport).

M^{me} LA PRESIDENTE.- Point 14 de l'ordre du jour : document 07-08/RA/06. Le dossier a été ouvert hier. Nous poursuivons la discussion générale. J'ai deux intervenants inscrits pour aujourd'hui : M. DEMOLIN et M^{me} GARROY. Monsieur DEMOLIN, je vous en prie.

M. DEMOLIN (à la tribune).- Mes Chers Collègues, ce lundi 11 février, participant pour la première fois à la Commission provinciale du Service Egalité des Chances, j'ai pu constater l'excellent travail que consentaient la plupart de ses membres.

A cette occasion, soutenu ardemment par M^{me} BOURGUIGNONT, la pétulante procureur du roi honoraire, j'ai proposé que la députée provinciale en charge de ce dossier, prenne l'initiative de convoquer les échevins de la Province (peut-être par arrondissement pour des raisons de commodité pratique) qui ont désormais ce problème dans leurs attributions. Je crois savoir, en effet, que certains sont perplexes devant cette problématique et ne négligerait pas les idées et les aides qui leur seraient apportées. En outre, vous conviendrez aisément que l'ensemble de cette problématique dépasse largement les spécificités communales.

Je me permets donc de réitérer cette proposition à la tribune afin que nul n'en ignore.

Je vous remercie.

M^{me} LA PRESIDENTE.- Merci M. DEMOLIN. Madame GARROY.

M^{me} GARROY (à la tribune).- Le point cannabis a été créé à Liège il y a quelques mois. Mon intention n'est pas d'en refaire l'historique, mais de mettre en évidence le succès de fréquentation qu'il a déjà connu et qui prouve le bien fondé de son existence. Il est d'ailleurs en train de « faire des petits » puisque deux autres points cannabis sont en gestation : l'un à Visé et l'autre à Waremme et c'est vers eux que se tournent mes interrogations.

En ce qui concerne celui de Visé, on peut en comprendre toute l'importance, vu la proximité de Maastricht et la volonté des autorités hollandaises de déplacer la vente et la consommation de cannabis par l'implantation d'un complexe de coffee-shops à Eijsden qui, on le sait, se situe à deux pas de la frontière. Même si ce projet est momentanément bloqué, la bataille n'est pas encore gagnée.

On pourrait donc craindre la tentation que pourraient éprouver certains des nombreux étudiants fréquentant les écoles visétoises d'aller voir ce qui se passe à 3 ou 4 kilomètres (c'est un euphémisme).

Quant à Waremme, elle connaît, chaque jour de classe, un afflux considérable d'étudiants, peut-être même plus importante que Visé, puisqu'elle compte en plus une école de la Province. Par contre, elle est plus éloignée des Pays-Bas. C'est pourquoi je voudrais savoir les raisons qui ont mené à y installer un point cannabis.

Pourriez-vous également M^{me} le Député, nous en dire plus sur ces deux projets ? Quand seront-ils concrétisés, donc quand seront-ils ouverts, comment fonctionneront-ils (avec quels moyens financiers , quels animateurs ?).

Je vous en remercie.

M^{me} LA PRESIDENTE.- Merci M^{me} la Conseillère. J'ai une autre intervention, celle de M^{me} BURLET. Y en-a-t-il d'autres ? Non. Je vous en prie M^{me} BURLET.

M^{me} BURLET (à la tribune).- Mon intervention concerne l'intervention dans les frais de minitel et de fax à destination des personnes sourdes et malentendantes.

Cela fait deux ans qu'il n'y a plus aucune demande d'intervention sollicitée par des personnes sourdes ou malentendantes pour alléger l'acquisition d'un minitel ou d'un télécopieur. A l'heure d'Internet, ce n'est pas vraiment surprenant de constater que le minitel ou le fax n'ont plus la cote.

En Commission, j'interrogeais M^{me} le Député afin de savoir s'il était envisageable de modifier le règlement pour plutôt intervenir dans les frais de connexion à Internet. Cela pourrait être une intervention :

- à l'investissement : pour l'achat d'un modem (voir d'un portable car beaucoup de sourds et malentendants utilisent les sms) ;
- ou au fonctionnement : la connexion à internet.

Sauf erreur de compréhension de ma part, vous vous orientez plutôt vers le développement de l'intervention dans les frais de biotélévigilance pour les personnes âgées ou handicapées et invalides.

Si l'on peut bien entendu se réjouir de voir le système de biotélévigilance étendu, on doit cependant constater que l'on confond ici deux types d'intervention. L'une destinée à faciliter l'accès aux télécommunications et l'autre destinée à assurer la sécurité des personnes âgées et/ou handicapées.

Doit-on comprendre que le Collège ne souhaite pas offrir aux personnes handicapées de l'ouïe à revenus modestes, la possibilité de sortir de leur isolement par l'utilisation de moyens de communication actuels ? Merci.

M^{me} LA PRESIDENTE.- Merci M^{me} la Conseillère. Plus personnes n'intervient ? Non. M^{me} le Député, vous répondrez demain.

Document 07-08/RA/07 : Rapport d'activités 2006-2007 relatif au logement

(Voir rapport).

M^{me} LA PRESIDENTE.- Le dossier a été ouvert hier. Nous poursuivons la discussion générale. Je prends note des intervenants. Qui souhaite intervenir ? Madame BURLET est inscrite. Personne d'autres ? Non. Je vous en prie M^{me} BURLET.

M^{me} BURLET (à la tribune).- Ma deuxième intervention concerne les prêts hypothécaires et les prêts complémentaires. Comme je l'ai dit en commission, je me suis amusée à mettre en graphique les chiffres repris dans le rapport. L'intérêt est de mieux visualiser l'évolution des chiffres donnés. D'un côté, on a les prêts hypothécaires et de l'autre les prêts complémentaires. En abscisse : les années. En ordonnée, les montants liquidés.

On voit directement que depuis plusieurs années, les montants liquidés pour les prêts hypothécaires diminuent de manière relativement similaire que ceux liquidés pour les prêts complémentaires. Il en est de même pour le nombre de prêts octroyés. Ils diminuent, également depuis plusieurs années.

Si la spécificité des prêts provinciaux est de s'adresser à des personnes qui ne peuvent trouver ailleurs des conditions de prêt intéressantes, leur permettant d'avoir accès à un logement de qualité, force est de constater que depuis plusieurs années, la Province n'atteint plus son objectif.

Combien de temps allons-nous encore devoir attendre avant que la Province puisse à nouveau répondre à un besoin réel de certains de ses concitoyens ? Une réflexion est en cours nous assure-t-on et quand il y aura des pistes, elles seront présentées à la Cinquième commission.

Peut-on espérer avoir dans les prochaines semaines une stratégie qui permettra au service du logement de répondre effectivement à l'une de ses deux missions ?

Je vous remercie de votre attention et surtout des réponses circonstanciées que vous pourrez apporter.

M^{me} LA PRESIDENTE.- Merci M^{me} la Conseillère. Plus personne n'intervient ? Donc M^{me} le Député répondra demain aussi.

Document 07-08/RA/02 : Rapport d'activités relatif à l'Agriculture

(Voir rapport).

M^{me} LA PRESIDENTE.- Point 16 de l'ordre du jour : document 07-08/RA/02. Le dossier a été ouvert hier. Nous poursuivons la discussion générale. M^{me} BLAISE est intervenue hier à la tribune. Est inscrite ce jour : M^{me} PERIN. Y-a-t-il d'autres intervenants ? Non. Je vous en prie M^{me} PERIN.

M^{me} PERIN (à la tribune).- Madame la Présidente, Chers Collègues, je m'adresse à M. Julien MESTREZ, M. le Député, lorsque l'agriculture était une compétence fédérale, les Provinces ont été les têtes de pot local pour la mise en œuvre opérationnelle de la politique agricole du pays.

Depuis la régionalisation de l'agriculture, pourriez-vous, M. le Député, me préciser quelles sont les spécificités que l'on peut valoriser dans la Province de Liège dans son action au service des agriculteurs ?
Merci.

M^{me} LA PRESIDENTE.- Merci M^{me} la Conseillère. Je clos la discussion générale. M. le Député répondra demain.

Document 07-08/RA/11 : Rapport d'activités 2006-2007 relatif aux Bâtiments

(Voir rapport).

M^{me} LA PRESIDENTE.- Point 17 de l'ordre du jour : document 07-08/RA/11. Le dossier a été ouvert hier. Nous poursuivons la discussion générale. Je prends note des intervenants. Qui veut intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Le Conseil prend connaissance du rapport et M. le Député PIRE répondra demain.

IV.- Interventions des chefs de groupe

M^{me} LA PRESIDENTE.- J'invite à présent les chefs des groupes politiques à la tribune, afin qu'ils nous fassent part de leur analyse. Je vous rappelle l'ordre de passage des interventions :

1. M. Dominique DRION, pour le groupe CDH ;
2. M. Gérard GEORGES, pour le groupe PS.
3. M. Jean-Marie BECKERS, pour le groupe Ecolo ;
4. M. Philippe DODRIMONT, pour le groupe MR.

Monsieur DRION je vous en prie.

M. DRION (à la tribune).- Madame la Présidente, Mes Chers Collègues, suite à la réflexion sur l'évolution du fonctionnement de notre Province et à certaines propositions de notre groupe, notre assemblée a décidé de scinder l'examen des dossiers budgétaires de l'examen des dossiers des rapports d'activités.

Vous conviendrez avec moi que cette démarche ne facilite pas nécessairement la réflexion puisqu'il nous est demandé aujourd'hui de nous exprimer à nouveau sur les activités passées de la Province alors que le budget 2008 a déjà été voté. A l'avenir, ne devrions-nous pas nous exprimer d'abord sur la pertinence des actions provinciales passées et futures et de définir ensuite les budgets nécessaires à leur mise en œuvre ?

S'exprimer sur le passé, s'exprimer sur les catalogues des actions menées du 1^{er} juillet 2006 au 31 décembre 2007 pourrait être aisé :

- soit l'expression positive et béate : que de choses ont été faites !
- soit l'expression négative et sans nuances : quel manque d'innovations ! que de saupoudrage ! Que de clientélisme !

Selon ses habitudes, le CDH-CSP ne succombera ni à l'une ni à l'autre de ces expressions.

Il nous paraît plus important d'examiner vos réalisations en regard des programmes que vous annoncez, de l'attente des citoyens, de l'attente des communes, de vos engagements à l'égard de la Région wallonne.

Il nous paraît également important d'analyser l'efficacité de vos actions en termes de pertinence des projets et des moyens financiers y affectés.

Nous ne pouvons évoquer ces questions sans évoquer la communication et l'information.

Relisant vos écrits préélectoraux et/ou de début de législature, j'y relève des engagements que vous qualifiez de prioritaires.

Je cite :

- « Donner priorité à l'emploi ; Liège doit développer sa qualité de terre d'accueil des activités économiques » ;
- « Porter une action déterminante en faveur des jeunes, apporter une attention particulière à nos enfants, à nos ados, pour qu'ils soient préparés et qu'ils comprennent le monde qui les entoure, se doit d'être une priorité » ;
- « Rencontrer les grands phénomènes de société qui interpellent nos concitoyens » ;
- « Notre combat quotidien consiste à chercher des solutions qui permettent à chacun de trouver sa place, tout en veillant au développement d'une société toujours plus forte, plus juste et donc plus solidaire ».

Ces grands axes, qui ne pourraient les partager ? Mais concrètement, qu'en est-il ? Ouvrez les yeux et acceptez le constat des citoyens, des mandataires, des communes et des acteurs de notre société liégeoise :

1. Pourquoi entendons-nous encore aujourd'hui des investisseurs et des entrepreneurs évoquer la lenteur de prise en considération par la SPI+ de leurs dossiers ? Pourquoi certains de ceux-ci, au lieu de s'implanter en Province de Liège, s'implantent-ils à quelques dizaines de kilomètres de chez nous dans une Province flamande ? Ces réactions, qui ne sont pas isolées, doivent nous interpellier. L'analyse des causes, la recherche des solutions sont de votre devoir quotidien. En matière d'investissement et de développement économique, la rapidité de rédaction et, dès lors, l'accélération des processus décisionnels sont d'une absolue nécessité. Si votre réponse est de nous indiquer qu'il y a un problème de terrain, nous ne pouvons que vous inviter à développer la concertation avec les communes et le secteur agricole.
Permettez moi sur ce premier exemple, avec mon groupe, de m'étonner qu'il n'y ait pas eu de réunions de première commission parce que les affaires économiques en Province de Liège ce ne sont pas seulement les intercommunales.
2. La priorité à l'emploi : au niveau de notre Institutions provinciale, c'est notamment un enseignement qualifiant connu, reconnu et efficace. C'est une formation toujours en prise directe avec les attentes de l'entreprise. Nous en sommes tous conscients mais vous n'avez pas suffisamment investi dans l'intérêt des familles et des jeunes. Octobre 2007 a vu le vote d'un amendement CDH-CSP relatif à la sensibilisation à ce type d'enseignement. Nous avons demandé que la Province libère des fonds pour permettre à un bus de se rendre dans les communes et de sensibiliser les jeunes aux atouts que peut leur offrir l'enseignement technique et professionnel. Cet amendement est intégré dans les propositions de modifications budgétaires de ce mois de mars 2008. Au-delà de l'écriture budgétaire, passons au plus vite à l'action et à la concrétisation du projet qui devra constituer une des priorités de la Sixième commission dans les années à venir.
3. L'attention particulière à nos enfants et à nos ados, les actions déterminantes en leur faveur ont besoin d'autre chose que de colloques, de conférences, de journées d'études. Ce sont des actions concrètes, sur le terrain, en profondeur et sur le long terme que les familles attendent. Le contact direct avec elles et avec le monde associatif qui les entoure, révèle la nécessité d'agir comme nous l'avons déjà maintes fois demandé.

Rappelons à titre exemplatif :

- en matière de petite enfance : comme nous l'avons proposé dans un amendement budgétaire que nous avons récemment déposé, l'engagement de l'institution provinciale dans des pistes de réflexion pour assurer d'urgence un meilleur taux de couverture des milieux d'accueil de la petite enfance, dont les crèches en Province de Liège ;
- en matière d'éducation à la qualité de la vie et à l'environnement : nous avons suggéré, via un amendement, qu'une aide financière soit octroyée aux parents dans le cadre de la participation de leurs enfants aux classes vertes ;
- en matière d'associatif : nous avons demandé un soutien, sur base de critères objectifs, aux projets des associations, dont ceux notamment des mouvements de jeunesse, qui sont des lieux de formation et d'éducation ;
- en matière de sécurité routière : prévention en matière de consommation d'alcool et de drogue au volant, soutien à la médiation pénale.

4. Pour les grands phénomènes de société, la même analyse doit être faite.

Récemment, la presse a fait écho d'un manque criant de scientifiques dans notre région et des problèmes que cela entraîne déjà aujourd'hui. A deux reprises, le Groupe CDH-CSP a déposé au Conseil provincial un amendement en faveur de la formation et de la recherche pour nos scientifiques. Nous avons demandé que chaque année des bourses doctorales soient attribuées à des chercheurs dans un ou plusieurs des domaines où la Province de Liège excelle : les sciences du vivant, l'agroalimentaire, le génie mécanique, le transport, la logistique, l'aéronautique et le spatial.

Nous avons également demandé que toute association qui travaille en faveur du renouveau économique liégeois soit encouragée dans sa démarche par une participation de la Province au capital. La Province l'a décidé pour une association sérésienne l'AREBS. A-t-elle bénéficié de subsides provinciaux et qu'en a-t-elle fait ? L'heure n'est-elle pas aujourd'hui à une décision similaire pour les autres ?

Dans un souci constant d'aide aux entreprises et à l'emploi dans notre Province, nous avons demandé la suppression immédiate de la taxe industrielle compensatoire. Pour peu que l'on se mette à l'écoute de n'importe quel chef d'entreprise, on comprendra tout de suite qu'il est écrasé par le fardeau de la taxe fédérale, un niveau de pouvoir où certains excellent en faisant croire qu'ils n'ont d'autre souci que l'intérêt du citoyen qui travaille en donnant d'une main ce qu'ils reprennent aussitôt de l'autre.

5. Ecoutant encore récemment des mandataires locaux, le slogan « Notre Province, amie des Communes » doit connaître de nouveaux axes de concrétisation. Et tant que je dis récemment, sous le contrôle du Président de l'APW pas plus tard que ce matin à Namur, certains de nos amis et collègues évoquaient. Cette insuffisance d'actions des Provinces amie des Communes. Pour nous, il ne peut y avoir de sélection politicienne entre les communes. Comme en matière de sport, des procédures et des critères objectifs doivent être mis en place. Une réelle assistance concrète, aux plus petites communes notamment, qui ne disposent pas toujours de moyens matériels et humains suffisants, doit être développée dans les secteurs du subventionnement et d'aide à projets.

Pour ce qui concerne le développement durable, nous nous sommes exprimés pour que la Province soit prudente dans l'octroi d'aide financière à des opérateurs qui seraient peu soucieux de l'impact de leurs activités sur notre environnement à tous.

Voici quelques exemples récents qui démontrent que vos actions ne sont pas dans la ligne de vos engagements et ne rencontrent pas vraiment l'attente des citoyens et des communes.

Que dire de vos réalisations en regard des attentes de la Région wallonne au-delà des contrats de partenariat ?

Le Ministre des Affaires intérieures de la Région wallonne a eu l'occasion de développer les axes majeurs de la nouvelle gouvernance provinciale qui passent par l'élaboration d'un contrat d'avenir local. Ces axes sont les suivants :

- Elaboration d'un diagnostic du territoire local concerné, la Province en l'espèce : « avant tout, l'autorité politique doit connaître les forces et les faiblesses de son territoire à partir desquelles l'homme politique déterminera les priorités de la politique qu'il souhaite mener » ;
- Volonté de structurer les options politiques arrêtées par le Conseil provincial dans un véritable outil de gestion stratégique ;
- Evaluation des politiques publiques et de la transparence : expression détaillée et budgétisée de chaque projet ;
- « Cette nouvelle gouvernance, c'est aussi l'alliance, le partenariat entre la démocratie représentative et la démocratie participative ».

A ce sujet, le Président de l'APW, notre Député P.E. MOTTARD déclarait le 9 octobre 2007 ce qui suit :

« Pour assurer la cohérence de l'action publique en Région wallonne, le Gouvernement souhaite que l'ensemble des pouvoirs locaux adhère à cette dynamique et réalise leur propre contrat d'avenir... Les contrats d'avenir provinciaux qui seront adoptés et mis en application dans les mois à venir permettront de renforcer le dispositif de programmation stratégique de l'action provinciale ».

M. P.E. MOTTARD, Député provincial (de son banc).- Il faut lire toute la citation, M. DRION.

M. DRION (à la tribune).- Où en est-on aujourd'hui en Province de Liège ? Encore nulle part.

Et pourtant, la Province est une entreprise : comme toute entreprise, elle doit pouvoir analyser la pertinence de ses actions, l'efficacité de ses projets, l'intérêt de ses choix d'investissements financiers.

Au moment où certains évoquent la mise en œuvre de divers critères d'affectation budgétaire, nous pensons qu'il y a aujourd'hui priorité à :

- l'élaboration de critères de choix et de pertinence d'investissements ;
- l'élaboration de grilles de lecture de l'efficacité des actions et des investissements ;
- en un mot, la mise en place d'outils de mesure et d'évaluation des actions provinciales. L'évaluation permet d'appréhender les connaissances sur les actions publiques ; elle poursuit le double but de permettre aux citoyens d'en apprécier la valeur et d'aider les décideurs à en améliorer la pertinence, l'efficacité, l'efficience, la cohérence et les impacts.

Sans anticiper sur notre séance thématique de ce jeudi relative à la communication, vous ne m'empêchez pas de m'interroger sur le manque de pertinence de votre communication depuis de trop nombreuses années.

Après 25 ans de majorité, vous vous étonnez encore que le citoyen ne connaisse pas, ne comprenne pas, voire ne s'intéresse pas à la Province. N'oubliez pas que, de ce qui existe mal, on en parle mal. Vous avez pourtant beaucoup investi en moyens de communication. Ces derniers mois ont encore vu fleurir des feuillets d'information accompagnés des photos des députés compétents par département du Collège provincial ; réorienter vos investissements en matière de communication démontre sans doute l'inefficacité des investissements antérieurs. La Province, institution peu connue du grand public, est noyée en termes de communication sous le florilège de labels, de noms, de concepts. Qui sait que la SPI+, Agricharme, Natur'à ma porte, et je ne reprendrais pas les exemples cités cet après-midi lors de différentes interventions mais c'est essentiellement la Province ?

M. P.E. MOTTARD, Député provincial (de son banc).- Toutes les communes le savent.

M. DRION (à la tribune).- Pour ce qui concerne, nous estimons que la meilleure relation, la meilleure communication, c'est le contact direct avec les citoyens.

Peu importe l'image, peu importe l'étiquette ou le flacon. L'essentiel, c'est le contenu et non le contenant. Le contenu doit rencontrer les priorités : l'emploi, les enfants, les ados, les aînés, les préoccupations essentielles des familles. En fait, c'est une Province à Visage Humain que nous demandons.

Comme le Contrat d'Avenir de la Province de Namur nous le suggère :

- il n'est pas fou de s'interroger sur l'évolution de notre société ;
- il n'est pas prétentieux de se questionner sur l'utilité de notre rôle ;
- il n'est pas irresponsable de s'interroger sur la manière d'utiliser au mieux l'argent de ses concitoyens.

Je vous remercie.

M^{me} LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur DRION. Je donne maintenant la parole à M. Gérard GEORGES, Chef de groupe PS.

M. GEORGES (à la tribune).- Madame la Présidente, Chers Collègues, nos travaux du mois de mars 2008 sont essentiellement consacrés à l'analyse des rapports d'activité couvrant la période du 1^{er} juillet 2006 au 31 décembre 2007, c'est-à-dire une longue période de 18 mois.

Cette nouvelle initiative nous permet d'engager une certaine réflexion quand on sait que, pour l'année 2008, nous présenterons nos rapports d'activité pour une période de 12 mois c'est-à-dire du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2008.

Afin de prendre de nouvelles bonnes habitudes, il serait intéressant de profiter de cette période de prise d'acte des rapports d'activité pour émettre des avis, des suggestions voire des propositions en prévision du montage budgétaire de l'année qui suit.

Toutes les conseillères et tous les conseillers provinciaux doivent profiter de cette opportunité pour être en appui de l'exécutif provincial afin d'impulser de nouveaux projets.

Les travaux budgétaires d'octobre permettent, via le dépôt des amendements, d'ajuster ce budget mais, ces ajustements pourraient être anticipés précisément lors de la présentation des rapports d'activité du mois de mars le permette.

Dans le cadre de l'année 2008, année du dialogue interculturel, le groupe socialiste vient d'initier une campagne qui valorise l'égalité des chances, l'égalité des hommes et des femmes, la lutte contre la violence. S'inspirant du guide du respect, différentes animations devraient voir le jour au sein de nos établissements scolaires provinciaux.

Voici donc un exemple concret :

Qui est présenté

Qui est budgétisé

Et qui répond à une demande concrète dans un contexte qui n'est pas toujours favorable s'il n'est pas pris en mains officiellement.

Je profite également de cette tribune pour que notre Province de Liège précise bien, une fois pour toutes, les axes prioritaires qu'elle souhaite continuer à développer. Les contacts nombreux que nous avons aujourd'hui au sein de l'Associations des Provinces Wallonnes (APW) nous font comprendre que chaque province détient des créneaux prioritaires, créneaux qui ne sont pas identiques d'une Province à l'autre.

Notre Province de Liège est un pouvoir fort en matière d'enseignement.

Nous devons poursuivre toutes les démarches utiles et indispensables pour continuer à développer notre Enseignement qui reste un enseignement des plus importants au sein de la Communauté française.

Sans vouloir classer nos départements d'une manière prioritaire, nos actions en matière de santé et d'actions sociales méritent aussi nos encouragements.

Le département des travaux et le département du budget nous permettent, d'une manière indirecte de maintenir une parfaite visibilité de notre Institution.

Le département tourisme, nous l'avons constaté cette année, est aussi tributaire des conditions climatiques (les statistiques parlent d'elles mêmes) et le nouveau plan stratégique de la FTPL devrait aussi se doter d'une structure permanente d'évaluation de ce plan stratégique.

Comment fidéliser nos touristes de passage en valorisant les courts séjours, tel est aussi le défi à relever !

Le département sport reste aussi une priorité pour notre Province qui doit rester plus que jamais à la disposition de tous les sports et de tous les sportifs. Le succès sans cesse croissant de la fréquentation de la Maison des sports me fait craindre une certaine saturation. Même si des solutions alternatives ne sont pas envisagées, je pense qu'il faudra lentement mais sûrement se pencher sur ce problème qui, et c'est tant mieux, devient de plus en plus important. C'est aussi cela le fruit du succès.

Je ne souhaite pas ici reprendre dans le détail l'importance de tous les départements de la Province mais je conclurais en rappelant le rôle capital qui peut être rempli par chaque membre du Conseil provincial. Je m'adresserai au Collège provincial afin qu'il n'oublie pas dans leur communication de mentionner, en plus de la référence classique : « Avec le concours du Collège provincial » d'ajouter systématiquement « ... et du Conseil provincial », histoire de responsabiliser une bonne fois pour toutes, tous les membres de notre Assemblée.

J'ai dit, je vous remercie.

M^{me} LA PRESIDENTE.- Merci M. GEORGES. Nous entendrons maintenant l'intervention de M. BECKERS, Chef de groupe Ecolo.

M. BECKERS (à la tribune).- Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, Chers Collègues, nous voici réunis, le temps de quelques séances du conseil, pour l'examen des rapports d'activités thématiques portant sur la période comprise entre le 1^{er} juillet 2006 et le 31 décembre 2007. On peut donc dire, à quelques mois près, que ces rapports recouvrent le début de la législature 2006-2012.

Une difficulté est cependant à relever, et elle concerne à la fois les services mais aussi les conseillers provinciaux, c'est que ces rapports recouvrent exceptionnellement une période d'un an et demi, dans le but

louable de présenter dans le futur les activités d'une année civile et de permettre plus facilement une mise en perspective par rapport aux comptes et aux budgets.

Un avantage, par contre, de cette nouvelle session de mars est d'offrir un meilleur équilibre des activités du conseil sur l'ensemble de l'année tout en collant mieux aux contraintes liées au fonctionnement de l'institution provinciale.

Venons-en maintenant aux rapports d'activités et voyons les enseignements que nous pouvons en tirer et les questionnements qu'ils peuvent susciter, tout en relevant l'effort général de présentation qui en fut fait par le biais de résumés très clairs et très compréhensibles. Soulignons que pour une première expérience, ce fut incontestablement une réussite, à ceci près qu'une estimation plus judicieuse du temps imparti à chaque commission devra être étudiée, afin de permettre à chacun de participer dans de bonnes conditions. Relevons cependant que, dans certains cas la présentation fut à ce point fournie que la commission concernée s'acheva presque faute de combattants. Si, dans ce contexte, nous pouvons comprendre la tentation de réduire les exposés, nous regrettons la manière utilisée par un Député rapporteur en 9ème commission qui coupa net une présentation en dénonçant le peu d'intérêt des éléments qui y étaient soumis. Un élément susceptible d'apporter une amélioration significative aux rapports d'activités serait vraisemblablement d'y inclure les postes budgétaires concernés avec les montants qui y sont affectés. Un autre élément d'information qui ne s'y trouve pas actuellement pourrait concerner l'état d'avancement des projets : en cours d'élaboration, en cours de réalisation ou à mettre en œuvre, par exemple.

Le rapport sur l'Intranet s'ouvre sur une présentation du contrat cadre et une présentation de l'interface de conseils et de coordination. Notons que cet interface a le mérite de simplifier la tâche des services provinciaux, mais que les impératifs de transparence et de traitement équitable garantis par les procédures de marchés publics doivent être intégrés dans son fonctionnement de manière structurelle de même que la volonté de la Province de voir incluses dans tous ses cahiers de charges de clauses environnementales, éthiques et sociales devrait se voir prolongée dans les appels d'offres de notre sous-traitant informatique. Le portail provincial n'est à ce jour pas encore traduit en allemand, la seconde langue de notre province : cela devra, à nos yeux, être une des priorités des développements futurs tout en y incluant tous les aspects nécessaires de la maintenance. Les groupes politiques sont maintenant tous dotés de bons outils informatiques mais déplorons cependant, sans pouvoir y remédier, la lenteur des communications mobiles dans certains cas.

Pour ce qui concerne le rapport d'activités des relations extérieures de la Province, très complet et très détaillé, nous souhaitons mettre en avant notre proposition d'y adjoindre des éléments complémentaires d'analyse. Les services provinciaux transmettent régulièrement au bureau des relations extérieures leurs évaluations, chacun pour ce qui le concerne, de même que des propositions d'actions. Une synthèse de ces évaluations et/ou propositions pour chacun de ces programmes d'actions nous semblerait un complément judicieux permettant de préparer au mieux le travail du Collège et du bureau du Conseil provincial dont la tâche est d'accompagner la réflexion du Collège.

Quant à la communication et l'information, nous avons relevé avec un peu de perplexité le souhait du Collège de reprendre l'appellation « Service communication et protocole » pour son département alors que nous estimions que l'intitulé du rapport, à savoir, « la communication et l'information » nous semblait à la fois mieux recouvrir les missions de ce service et être plus compréhensibles pour tout un chacun. Notons aussi notre questionnement par rapport au rôle de contrôle que l'on souhaiterait attribuer au Conseil provincial dans le fonctionnement des séances thématiques. Nous avons beau essayer d'être très imaginaire, mais ce rôle ne nous saute pas aux yeux. Nos interrogations portent aussi sur l'adéquation entre la volonté du Collège de quelque peu populariser le fonctionnement de la Province et la perception que peuvent avoir nos concitoyens de ces séances peu rythmées pour ne pas dire monocordes. Une évaluation de ces séances nous semble nécessaire pour mieux rencontrer le but poursuivi et éventuellement leur assigner de nouvelles orientations plus susceptibles de rencontrer un intérêt de la part de nos concitoyens.

Venons-en à l'agriculture où la présentation fut surtout et avant tout axée sur les nouveautés mises en œuvre ou les nouvelles impulsions données, ce qui, en soi, nous semble une démarche intéressante, mais le travail de fond doit lui aussi trouver sa place afin de refléter au mieux l'ensemble des activités d'un service. Relevons aussi, rien que pour le plaisir, ce lapsus, peut-être révélateur, du Député rapporteur qui nous a parlé d'une campagne électorale, alors qu'il voulait parler de la campagne de communication de la Province. Soulignons aussi, dans son chef, la difficulté réelle qu'il doit y avoir à assumer à la fois un rôle de soutien à nos agriculteurs, tout en étant aussi par ailleurs le chantre du redéploiement économique tant il est vrai que ces deux activités sont souvent concurrentes pour ce qui concerne l'affectation du sol. Constatons de même, avec à la fois intérêt et perplexité, le souhait des services provinciaux d'être utiles aux agriculteurs dans la réorientation de leurs activités dans de nouvelles directions, dont notamment celle des agro carburants.

Perplexité, disais-je, car s'il est vrai que ce type de réorientation peut sembler attractive dans certains cas, comme celui de Bio-Wanze, il est tout aussi vrai, à nos yeux, que cette nouvelle orientation doit laisser la priorité à la production alimentaire et concentrer les productions annexes sur la valorisation des déchets de cette même chaîne alimentaire.

Abordant maintenant le rapport d'activités des services techniques provinciaux, nous souhaitons revenir sur le marché conjoint pour la fourniture de gaz et d'électricité organisé par le service des bâtiments. Nous déplorons le fait que des clauses garantissant des quotas significatifs pour la fourniture d'électricité verte n'y aient pas été incluses ce qui aurait permis de contribuer à une avancée réelle dans le domaine du développement durable. Soyons y attentifs à l'avenir puisque ces contrats avaient été conclus sur une durée d'un an et qu'ils arriveront bientôt à échéance. Quant à la campagne « je quitte, j'éteins », qui ne pourra bien fonctionner que si l'on induit un véritable changement de mentalité chez tous les agents et collaborateurs, soyez assurés de l'appui plein et entier du groupe Ecolo pour débusquer les quelques réfractaires et les stimuler à adopter un comportement plus responsable.

Je ne vous assommerai pas d'avantage, mon but n'étant pas de faire un inventaire exhaustif des différents rapports qui nous furent présentés : d'autres collègues de tous bords l'ont très bien fait avant moi et ils susciteront par leurs remarques et questionnements, je n'en doute pas un seul instant, des torrents de réponses se voulant toutes plus convaincantes les unes que les autres de la part des députés en charge de ces matières. Je terminerai donc en vous remerciant, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, Chers Collègues pour votre bonne attention.

M^{me} LA PRESIDENTE.- Merci M. le Conseiller. Nous allons entendre maintenant la dernière intervention, celle de M. DODRIMONT, Chef de groupe MR. Je vous en prie, M. le Conseiller.

M. DODRIMONT (à la tribune).- Madame la Présidente, Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière provinciale, Madame et Messieurs les Députés provinciaux, notre société change, les femmes et les hommes qui la composent aussi !

Dans ce contexte évolutif, l'institution provinciale ne peut évidemment rester sur le bord de la route, elle se doit d'emprunter le chemin le plus court qui mène à la réussite sociale à laquelle chacun de nos concitoyens se doit légitimement d'aspirer.

Dernièrement, je participais au sein du jury au tournoi d'éloquence organisé par l'Athénée royal d'Aywaille à destination de 12 rhétoriciens qui nous ont dressé leur vision de la société à travers un thème défini : « Ne demande pas au monde ce qu'il peut faire pour toi, demande toi ce que tu peux faire pour le monde ! ».

La formule empruntée à John Fitzgerald Kennedy me semblait être proposée aux jeunes pour qu'ils puissent faire état de leurs ambitions pour une société qui les accueille depuis à peine dix-huit ans !

Les 12 discours que j'ai entendus ont été autant de coups de massue pour l'éternel optimiste que je pense être et rester.

Leur vision du monde est noire, leur confiance en l'être humain est hasardeuse, leur crainte pour notre climat est dantesque et je ne vous parle pas de leur confiance en l'homme politique !

Avec pour « homme », un minuscule H rejoint pour le qualificatif « politique » par un P microscopique.

Si ces jeunes ne reflètent, à eux douze, qu'une partie de leurs congénères,...

Si ces jeunes forcent, à mon sens, les traits pour interpeller, ... force est de constater que les propos ont tout pour secouer notre for intérieur !

La vision politique qu'ils peuvent se forger, ici au contact d'un parent fragilisé..., là auprès de médias avides de sensations négatives ou encore face à des préceptes tout établis dont d'éternels mécontents, se nourrissent constamment.

Dans tout cela, il faut évidemment bien chercher pour trouver l'étincelle, celle qui va encourager un jeune à se former, s'intéresser à la culture, s'imprégner de spiritualité plutôt que de se gaver de jeux vidéo, d'internet ou encore de télévision.

Provoquer l'étincelle, c'est peut être cela aussi qu'il faut ajouter aux ordres de mission d'une institution publique tournée vers les gens les plus fragilisés, vers les travailleurs de tous les secteurs et bien entendu vers les jeunes.

En Province de Liège, même si l'expression est empruntée au dialecte qui nous est cher : le cultissime « l'e him plore » ne doit pas imprégner les combats de demain.

Pour amener vers la bataille de la vie cette jeunesse, que nous souhaitons entreprenante, nous devons faire en sorte que l'outil façonné par les pouvoirs de proximité soit accessible pour être bien utilisé.

Les matières provinciales sont loin d'être désuètes tant l'impact de chaque compétence peut se révéler déterminant dans le cheminement de tous.

L'examen des rapports d'activités, qualifié comme il en a l'habitude de catalogue, par M. DRION, permet cependant de s'assurer pour certains, que le travail est de qualité et certainement de s'en convaincre pour d'autres.

Encore faudrait-il les lire avec plus d'attention tout comme actes électoraux et ce de façon non dirigée et non exhaustive.

Encore faudrait-il ne pas les étudier sous la seule lorgnette résolument pessimiste, à la manière de ces jeunes que j'évoquais ci-avant.

Lors de cette session, nous avons parlé avec assiduité d'enseignement et de formation.

L'évolution de ce secteur en Province de Liège – avec d'autres points forts dont une université reconnue en figure de proue – doit être au centre de nos préoccupations.

Evoluer, c'est se tourner, dans le secteur de l'enseignement, vers d'autres apprentissages.

André GILLES et l'important staff qui compose les directions concernées par ces matières l'ont bien compris en conservant l'enseignement provincial, après 88 années de fonctionnement, tel un outil de vie toujours aussi performant.

Dans le rapport d'activités, il n'est pas inutile de se plonger quelques instants dans le bref historique qui préfigure au document proprement dit.

La notion d'évolution qualitative pour l'enseignement provincial peut servir de fil conducteur dans ce rappel historique.

Notamment, quand il est abordé le développement des Centres d'Education et de Formation en Alternance pour l'enseignement secondaire.

Aussi, quand il est rappelé l'intégration à l'Espace européen de l'enseignement supérieur ainsi que lorsque l'on évoque l'organisation nouvelle de l'enseignement de Promotion sociale adapté aux normes européennes.

La notion quantitative est, elle, encore plus palpable avec – tout simplement – l'augmentation globale du nombre de formés, répartis dans les différents types d'enseignement dont la Province a la charge.

L'investissement du Pouvoir Organisateur provincial est exemplaire et son savoir faire reconnu.

Dans un paysage communautaire où les déficiences fleurissent à chaque coin de rue, il y a de quoi s'interroger sur – pourquoi pas ? – une gestion différente de l'enseignement avec des degrés ou des spécialités gérés exclusivement par un seul et même niveau de pouvoir.

Quoi qu'il en soit, nous devons avoir confiance dans ce secteur que nous avons voulu particulièrement riche en moyens fonctionnels.

Il doit être plus que jamais la vitrine de notre ambition.

Il doit aussi être source d'espoir pour nos jeunes dans leur besoin d'apprendre, de se qualifier, de faire face aux exigences du monde du travail.

Parmi les priorités provinciales, il y a également un secteur qui s'impose de plus en plus comme lien privilégié entre les pouvoirs régional et communal.

En matière de logement, et plus particulièrement de logement social, il est significatif de relever que l'action provinciale s'est aussi adaptée en fonction de l'actualité.

Cette actualité, c'est celle d'une pauvreté qui parfois se déplace.

C'est aussi celle de formules nouvelles, répondant à des possibilités nouvelles. En investissant chaque année dans les cinq agences immobilières sociales de la Province, notre institution se positionne résolument aux côtés des candidats locataires à bas et à moyens revenus ; permettant en cela de voir basculer des dizaines de logements privés dans le parc locatif social.

L'effort consenti par la Province dans le cadre du projet d'habitat alternatif pour les résidents de parcs de vacances ou de campings devient chaque jour plus perceptible avec prochainement un contact des architectes du Fonds Wallon du Logement, notre partenaire du projet, avec le Fonctionnaire Délégué de la Région Wallonne pour finaliser ce dossier sur le plan urbanistique.

Rappelons, si besoin en est, que ce projet est – avant tout – le fruit d'un travail commun de réflexion initié avec les futurs habitants eux-mêmes qui sont des résidents permanents désireux de quitter leur logement actuel, si de logement on peut parler.

Dans le rapport d'activités consacré à la famille, l'enfance et aux affaires sociales, j'ai plus particulièrement jeté mon dévolu sur les 56 pages consacrées à la problématique des assuétudes.

Ce rapport fouillé, détaillé, étayé de chiffres... démontre à suffisance, même si ce n'est pas hier que nous l'avons découverte, que cette problématique reste une des priorités provinciales.

Les assuétudes ne sont pas uniquement celles liées à la drogue ; il faut aussi combattre le jeu excessif, le tabac, l'alcool.

Notre institution, boostée par Ann CHEVALIER, femme de convictions qui n'a pas peur de les afficher, s'inscrit résolument contre la banalisation de certaines pratiques.

En réaffirmant son opposition à ce « leurre » véhiculé par des soixante-huitards attardés, la Province enfonce un clou bien nécessaire à l'éradication de ce véritable fléau qu'est le cannabis.

Parler d'assuétudes me dirige sans transition vers la santé et notre environnement, là où les efforts provinciaux se multiplient de façon exponentiel, même si cela n'est pas suffisamment explicite aux yeux de M^{me} RUIZ.

Dans ces thématiques, embrassées avec ardeur par Georges PIRE, il ressort clairement que la politique provinciale est cohérente ; qu'elle colle parfaitement avec l'actualité du moment.

A tel point qu'aujourd'hui, on en vient à oublier le travail de véritable précurseur qu'a accompli notre institution.

La santé de la maison : voilà une notion, crise climatique oblige, que l'on découvre aujourd'hui partout ailleurs qu'en province de Liège alors que, nous, nous agissons dans ce domaine depuis plusieurs années.

La prévention, mon cher Georges, reste aussi parmi nos chevaux de bataille avec des actions de dépistage toujours plus nombreuses dans des pathologies renouvelées en fonction, là aussi, d'évolutions sociétales, scientifiques et technologiques.

Au-delà de ces quelques actions qu'il m'a été agréable, Chers Collègues, de souligner, je souhaite m'attarder quelques instants encore sur ce que j'appellerai la « cohérence provinciale ».

La cohérence d'un territoire, bien que nous aurons à cœur de rappeler ce prochain jeudi que, je cite, « la Province est bien plus qu'un territoire sur une carte », est, à mon avis, la première force que nous devons d'exploiter sur le plan économique. Nos rapports d'activités liés à l'agriculture, au tourisme ou encore à la culture nous rappellent sans cesse la formidable diversité de cette entité géographique.

Et que dire de plus lorsque l'on évoque la mobilité, avec cette proximité évidente vers les pôles économiques européens, avec notre aéroport, notre réseau ferroviaire, notre gare de dimension internationale, avec notre activité fluviale, nos réseaux autoroutiers.

Oui, Liège est bien une terre d'atouts. Son attractivité dans bien des domaines est une réalité. J'évoquais tout à l'heure notre université et le flux de savoir qui l'entoure.

La Haute Ecole Provinciale qu'André GILLES défend corps et âme et dont la dimension en fait l'établissement scolaire le plus important de la Communauté française, constitue aussi une entité d'importance dans cette « course au savoir », fondamentale pour notre société.

Je n'ai pas l'ambition de faire un inventaire exhaustif de ce que caractérise positivement la Province de Liège.

Même si cela me mènerait agréablement dans des sites touristiques chers à Paul-Emile MOTTARD. Même si cela me permettrait de faire l'apologie de notre gastronomie ; voire même de comparer le camembert de notre ami Maurice DEMOLIN (qui nous a donné une belle leçon épicurisme hier après-midi) avec un redoutable « Saint-Rocki » de mes contrées. « Saint-Rocki » que vous pourrez d'ailleurs déguster à la fête internationale du fromage en août prochain, fête organisée au château provincial de Harzé et à laquelle je vous convie bien chaleureusement.

Non, je ne vais pas, non plus, partir tout azimut à la rencontre des entités économiques pour lesquels la SPI+ de Julien MESTREZ mobilise sans cesse plus de savoir et plus de compétences, peut-être pas assez pour Dominique DRION qui lorsqu'il déplore une délocalisation devrait aussi avoir l'honnêteté d'interroger le Ministre en charge de l'Aménagement du territoire de la Région wallonne, André ANTOINE.

Je me contenterai d'aborder concrètement une situation géographique qui brûle les yeux dès qu'on les pose sur une carte de la Belgique, de l'Eurégio, du Bénélux, de l'Europe....

Le mot qui me vient à l'esprit en ce moment est « stratégique » comme l'est notre situation, aujourd'hui, et comme doit le devenir notre action, demain. Une action stratégique : Pourquoi ? Pour qui ? Comment ?

Mesdames, Messieurs, Chers Collègues, lorsque l'on parle, d'une part, d'économie et de redéploiement et, d'autre part, de défense de l'environnement ou encore de développement durable, un mot a son importance. C'est la « mobilité ».

Lorsque l'on évoque la mobilité en Province de Liège, il y a, là aussi, des mots incontournables qui sont dans la bouche de tous les acteurs, qu'ils soient experts ou responsables politiques, c'est « la communauté urbaine de Liège ».

Vous l'avez compris. Une fois de plus, le groupe MR du conseil provincial souhaite inclure dans son discours, ici à la tribune de l'assemblée la plus importante du territoire liégeois, cette notion de communauté urbaine. Je suis un municipaliste convaincu ; sans cela je n'aurais pas le bonheur de participer, chaque jour, à la gestion de la commune où je vis.

Et bien, autant je suis certain de la pertinence d'un territoire tel que celui de ma commune ; autant je suis convaincu que la taille critique (comme en parle les observateurs avisés) de la communauté urbaine de Liège doit dépasser celle de l'arrondissement du même nom pour enfin couvrir l'ensemble de la Province.

Pardonnez-moi, Madame, Messieurs les Députés provinciaux, chers Collègues, si sur ce sujet j'affiche la même détermination à vocation provinciale mais je ne suis pas homme à m'exprimer d'une voix différente lorsque je suis au sein de mon parti ou à la tribune d'une assemblée, là où je représente le citoyen.

Je pense intrinsèquement que ce qui a été fait sur ce plan au niveau de l'arrondissement de Liège laisse inmanquablement l'institution provinciale sur le bord du chemin.

Et ce n'est pas le fait que la Province ait été conviée aux derniers débats de la conférence des Bourgmestres de l'arrondissement de Liège qui me rassure sur la question.

Chers Amis, l'analyse des rapports de ces 18 mois d'activités traitées dans cette semaine de session me conforte à nouveau sur la qualité globale du personnel provincial et sur son haut potentiel à relever de nouveaux défis.

- Les réflexions lancées dans des secteurs au concept novateur (la maison des langues en est un des exemples).
- La volonté de fédérer des activités importantes dans des domaines tel que le sport, le tourisme, l'économie (devons nous citer la maison des sports, la FTPL, la SPI+).
- La parfaite maîtrise d'un budget provincial que Christophe LACROIX défend en parfait équilibre.

Sont autant d'éléments qui s'ajoutent au débat en faveur de la Province.

Aujourd'hui, il est question de savoir si l'ambition que nous avons pour tous les liégeois mais aussi pour celles et ceux qui participent de façon active à l'essor de cette institution.

Une nouvelle fois, je plaide pour que la Province affiche clairement sa volonté de défendre ses habitants sur un terrain plus large, avec de nouvelles possibilités financières. « Et les communes là-dedans ? » me direz-vous !

Depuis toujours la Province travaille la main dans la main avec les 84 entités locales disséminées sur son territoire. Celles qui se montrent imaginatives et dynamiques savent, M. DRION, qu'elles peuvent compter sur la Province. Vous parliez de petites communes, puis-je peut-être au hasard citer pour elle les provinciales en matière de sanction administrative bien utile dans notre gestion quotidienne.

Madame la Présidente, tout à l'heure, j'évoquais les textes de ces jeunes à la vision résolument pessimiste. Lorsque j'ai assisté à cette présentation, j'ai pensé à ce que j'aurais pu dire à leur place, fort du modeste vécu qui est le mien. Et là, j'ai buté quand il s'est agi d'imaginer comment rendre le propos ambitieux et optimiste. Il faut dire que parfois certains nous donnent l'impression de le faire vraiment exprès.

Comme ce directeur d'école traçant une ligne à la craie au milieu de sa cour de récréation pour séparer les étudiants inscrits en professionnel de ceux qui suivent l'enseignement général ou encore ces gens qui inventent des machines à éloigner les jeunes par des ultras sons stridents.

Notre société vaut mieux que cela, bien évidemment. Notre société, sur le plan institutionnel, doit aussi apporter sa réponse aux attentes des jeunes. La Province fait partie des institutions dont on est en droit d'attendre plus et là, M. DRION, on ne parle pas de contenant mais bien de contenu.

Les atouts que j'évoquais tout à l'heure conjugués à l'importance et à la qualité de notre administration doivent nous autoriser à faire plus demain qu'aujourd'hui. Je suis dès lors demandeur, à l'instar de notre collègue Fabian CULOT, d'un large débat sur la communauté urbaine et le rôle que la Province de Liège doit y jouer.

La position du groupe libéral afin que l'on ne se méprenne pas, est a contrario de la position défendue par d'autres lorsqu'ils s'expriment sur l'avenir et la refonte de l'institution provinciale.

Les libéraux veulent en effet plus pour la Province, plus de compétences, plus de moyens et un recadrage plein et entier dans des thématiques que l'on voudrait confier à la communauté urbaine et qui devraient revenir de plein droit à notre institution. Le débat sera vigoureux, je n'en doute pas, et il doit évidemment concerner les forces vives que constituent nos représentants à d'autres niveaux de pouvoir.

La tâche est ardue mais cruciale !

Elle l'est, à mon sens, pour l'institution que nous défendons, pour des milliers d'agents ainsi que pour chacune et chacun des habitants de la Province de Liège. J'aime à dire qu'au-delà de me sentir profondément belge, je suis surtout Liégeois.

Mon attachement pour la Province de Liège n'a d'égal que ma volonté d'apporter une contribution, aussi minime soit elle, à une jeunesse que je vous décrivais bien pessimiste tout à l'heure.

En ce jour d'accord gouvernemental particulièrement attendu, je crois qu'il faut donner l'espoir qu'attendent ces jeunes et instruire, avec les compétences de cette noble institution et de son personnel de qualité, le dossier d'une nouvelle réforme. Parce que, si je suis liégeois, je suis aussi un réformateur convaincu et ce, dans toute l'acceptation du terme.

Dès lors, je remercie notre exécutif de permettre aux conseillers de cette assemblée d'échanger leurs sentiments, leurs idées, d'exprimer leur volonté sur cette proposition.

Celle de donner plus de responsabilités à l'institution qui correspond le mieux à notre esprit un peu frondeur d'indécrottables liégeois.

Madame la Présidente, Chers Collègues, pour entreprendre cette nouvelle réforme, j'ai confiance en cette assemblée et, vous m'en excuserez, je place cette confiance en priorité et tout particulièrement en sa majorité socialiste-libérale.

A l'appui de mon propos et en guise de conclusion, j'emprunterai deux citations émanant de deux hommes d'état français qui s'apparentent, mon cher Gérard, à nos horizons politiques respectifs.

Lionel JOSPIN a écrit que « le socialisme n'a jamais été une doctrine figée, mais bien une aspiration et un mouvement. Une aspiration à un monde meilleur et un mouvement de transformation de la société ».

Tandis que sur le même thème, Jacques CHIRAC nous a livré :

« le changement est la loi de la vie humaine, il ne faut pas en avoir peur ».

C'est donc en mouvement et sans peur que nous devons entrevoir l'avenir.

Il y va de la réussite d'un véritable projet de société auquel la Province de Liège doit avoir la fierté d'adhérer.

Merci de votre attention.

(Applaudissements).

M^{me} LA PRESIDENTE.- Merci M. DODRIMONT. Nous allons en rester là pour la séance de ce jour. Je vous communique seulement comment va se dérouler la séance de demain. Donc, nous allons aborder la série de modifications budgétaires, la série d'emprunts d'ouverture et puis les trois points complémentaires qui vous ont été présentés sur votre ordre du jour actualisé. Et après, nous entendrons la réponse des députés provinciaux donc qui restent à intervenir demain pour répondre aux questions et éventuellement intervenir sur les interventions des chefs de groupe.

V.- Approbation du procès-verbal de la séance précédente

M^{me} LA PRESIDENTE.- Aucune réclamation n'ayant été déposée en ce qui concerne la rédaction du procès-verbal de la réunion du 17 mars 2008, je le déclare approuvé.

VI.- Clôture de la réunion

M^{me} LA PRESIDENTE.- Je déclare la séance close.

- Prochaine réunion demain à 15 H.

La séance est levée à 17 h 40.